

# *Titelseite*



**LA TRAITE ET LES PIRES FORMES  
DE TRAVAIL DES ENFANTS  
DANS LES PLANTATIONS DE CAFE-CACAO  
EN COTE D'IVOIRE**

**LA SITUATION DANS LES DEPARTEMENTS  
ABENGOUROU, OUME ET SOUBRE**

**Etude réalisée pour le projet LTTE  
(Lutte contre la Traite et les pires formes de Travail des Enfants)  
par**

Prof. Alain SISSOKO  
Dr. Denis GOH  
Mme Joceline AGBADOU

Abidjan, août 2005

**gtz**

*Karte*

## PREFACE

---

*“La traite et l’exploitation des enfants en Côte d’Ivoire n’existent pas ; le travail des enfants dans les champs des parents est une ancienne tradition africaine »* - disent les uns. *« Le cacao en Côte d’Ivoire est produit par des enfants esclaves »*.- disent les autres. Voilà deux positions extrêmes dans un débat sur le travail des enfants en Côte d’Ivoire qui ne reflètent certainement pas la réalité.

La traite et les pires formes de travail des enfants préoccupent les gouvernements de la sous-région, les partenaires au développement, le secteur privé chocolatier et des nombreuses organisations de la société civile. Il existe des conventions, des comités interministériels, des projets pilotes de coopération. De nombreux ateliers et conférences sont organisés à ce sujet au niveau national et international. L’opinion publique est alertée à tel point que le cacao ivoirien a été menacé d’un embargo par les importateurs américains, une menace qui a bénéficié d’un sursis de trois ans à compter d’Août 2005.

Devant toutes ces initiatives dans la sous-région il est donc difficile de soutenir que le problème n’existe pas. Cependant, on doit reconnaître qu’il n’est pas bien connu, ni dans sa nature ni dans son ampleur, et que des généralisations devront être évitées. Le manque d’informations rend à la fois possible les positions controversées et difficile l’identification de mesures appropriées.

C’est dans l’intérêt de combler cette lacune de connaissance que la GTZ à travers le projet LTTE, a commis la présente étude qui montre pour la première fois les différentes facettes de la traite des enfants et de leur travail dans les plantations de café-cacao. Même si certaines informations restent à confirmer et à compléter, et si d’autres analyses plus approfondies surtout au plan statistique devront suivre, nous espérons que cette étude contribuera à rendre le débat plus objectif et permettra à tous les acteurs de mieux se positionner et de mieux définir et coordonner leurs actions dans la lutte contre un phénomène qui nous interpelle tous.

**Dr. Frank Bremer**

Directeur de la GTZ en Côte d’Ivoire

## TABLE DES MATIERES

---

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>LA METHODOLOGIE .....</b>	<b>11</b>
<b>1. LES MANIFESTATIONS DU PHENOMENE DE LA TRAITE ET DES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES PLANTATIONS DE CAFE- CACAO .....</b>	<b>16</b>
1.1 Les définitions .....	16
1.2 Les caractéristiques des enfants victimes du phénomène ....	17
1.3 La nature des relations existant entre exploitants, enfants et intermédiaires .....	19
1.4 Les différents acteurs et leur rôle dans la filière.....	22
1.5 Les principaux pays ou régions de provenance des enfants, leurs itinéraires et les pays et localités de transit .....	26
1.6 Le flux migratoire des enfants.....	29
1.7 L'ampleur du phénomène avant la crise .....	30
1.8 Les conditions de travail et de vie des enfants dans le processus de production du café-cacao.....	34
1.9 Les personnes interpellées et/ou condamnées dans le cadre de la traite des enfants.....	34
1.10 Réflexion sur les définitions et le cadre conceptuel de l'objet d'étude .....	39
<b>2. FACTEURS EXPLICATIFS DU PHENOMENE .....</b>	<b>41</b>
2.1 Une tradition de flux migratoire saisonnier ou d'installation en Côte d'Ivoire.....	41
2.2 La pauvreté des zones rurales pourvoyeuses d'enfants .....	41
2.3 La porosité des frontières.....	44
2.4 Les stratégies déployées par les acteurs de la filière .....	45

2.5	Le laxisme et la corruption d'éléments des forces de l'ordre .....	47
2.6	La raréfaction et le besoin de main-d'œuvre depuis la crise socio-politique de la Côte d'Ivoire.....	48
2.7	Le coût élevé des intrants agricoles.....	50
2.8	Les enfants : une main d'œuvre taillable et corvéable à merci .....	51
2.9	Le travail des enfants dans les exploitations agricoles, une tradition socioculturelle dans les pays pourvoyeurs d'enfants et en Côte d'Ivoire .....	53
2.10	La traite des enfants : un commerce juteux lié à un besoin de main d'œuvre bon marché.....	54
2.11	Les motivations des parents et des jeunes au départ du pays d'origine, le vécu de leur travail dans les plantations et leurs projets.....	57
2.12	Les faiblesses d'ordre institutionnel et l'insuffisance des textes législatifs.....	61
<b>3.</b>	<b>LES TENDANCES ACTUELLES ET LES CONSEQUENCES SUR LES ENFANTS .....</b>	<b>63</b>
3.1	Les tendances actuelles de la traite des enfants.....	63
3.2	Les conséquences de la traite et des pires formes de travail sur les enfants.....	67
<b>4.</b>	<b>CONTRAINTES ET MESURES .....</b>	<b>69</b>
4.1	Les contraintes.....	69
4.2	Les mesures de lutte contre le phénomène.....	75
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>79</b>
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>82</b>

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

---

<b>AICD</b>	Alliance Internationale pour la Coopération et le Développement Durable.
<b>ANADER</b>	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural.
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail.
<b>DGPN</b>	Direction Générale de la Police Nationale.
<b>GTZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération Allemande au Développement).
<b>GTZ/LTTE</b>	Projet de Lutte contre la Traite et les pires formes de Travail des Enfants.
<b>IPEC</b>	Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants.
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail.
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale.
<b>PNB</b>	Produit National Brut.
<b>SIAMO</b>	Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'Oeuvre.
<b>UFR</b>	Unité de Formation et de Recherche.
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
<b>WACAP</b>	Programme Ouest Africain pour Lutter contre le Travail Dangereux et l'Exploitation des Enfants dans l'Agriculture Commerciale.

## INTRODUCTION

---

L'agriculture est en général au cœur des économies africaines. Elle est articulée, le plus souvent, autour des spéculations de rente, destinées à l'exportation d'une part, et, d'autre part, autour des productions vivrières liées à l'autosuffisance alimentaire. En Côte d'Ivoire, l'agriculture est dominée par le binôme café-cacao, qui contribue à plus de 17% du PNB du pays, et fournit 38 à 40% des recettes d'exportation globales. Concernant le cacao, la Côte d'Ivoire détient 45% des parts de marché et plus de 51% de la production exportable au plan mondial. Le pays est par conséquent un véritable macro-acteur de l'industrie du cacao au plan international. Son économie repose essentiellement sur ce produit agricole.

L'économie de la Côte d'Ivoire risque cependant, dans les années à venir, d'être sérieusement perturbée à cause d'une grave menace qui pèse sur l'exportation de son cacao. En effet, le gouvernement américain a l'intention d'interdire l'importation du cacao ivoirien<sup>1</sup>, s'il n'y a pas une certification, attestant que le processus de production de ce cacao est exempt de tout recours aux pires formes de travail des enfants. Cette interdiction d'importation du cacao ivoirien depuis les Etats Unis, qui devait prendre effet le 1er juillet 2005, a été différée au 1er juillet 2008.

La menace d'interdiction est à situer dans le fait, qu'il existe aujourd'hui, à l'échelle mondiale, une grande préoccupation relative à la traite et aux pires formes de travail des enfants dans l'agriculture et le secteur informel. Ces phénomènes ont défrayé la chronique en Côte d'Ivoire à partir de 1998, suite à la parution d'articles de presse sur les conditions de vie d'enfants maliens, travaillant dans des plantations de café-cacao de ce pays. Porté désormais à la connaissance du grand public, et fortement réprouvé par la communauté internationale, le phénomène de la traite et des pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire, fait dès lors l'objet d'une réelle préoccupation du gouvernement ivoirien, des organisations internationales et bilatérales, des ONG, des professionnels de la filière café-cacao, et au niveau de la région Ouest africaine. On en a pour preuve les nombreux séminaires et ateliers qui ont été organisés à ce sujet, et qui ont en partie débouché sur des actions pilotes de lutte contre ce phénomène. Depuis

---

<sup>1</sup> Les Etats Unis, à eux seuls, importent 43% du cacao de la Côte d'Ivoire.

2002, l'engagement de certains partenaires au développement auprès des autorités ivoiriennes dans cette lutte, s'est accru avec le soutien du gouvernement allemand, à travers la GTZ, et la mise sur pied d'un « Projet de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants (LTTE) ».

Il faut cependant souligner, qu'en dépit d'interventions diverses du gouvernement ivoirien et de partenaires au développement eu égard à cette situation des enfants dans les plantations de café-cacao, le phénomène de la traite et des pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire reste à ce jour relativement méconnu, au plan de sa nature et de son ampleur.

C'est cette préoccupation, déterminante au regard de la pertinence des actions à mettre en œuvre dans le cadre de la lutte contre ce phénomène, qui a amené la GTZ à demander à une équipe de consultants, de réaliser une étude criminologique<sup>2</sup> sur cette question. Pour essayer d'appréhender la nature et l'ampleur de la traite et des pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao en Côte d'Ivoire, cette étude contribue à :

- en connaître les manifestations, les facteurs explicatifs, les tendances actuelles et les conséquences sur les enfants ;
- identifier et analyser les contraintes liées à la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants ;
- proposer des mesures visant à lutter contre ce phénomène.

L'examen de ces éléments sera précédé de la présentation de la démarche de l'étude.

---

<sup>2</sup> La criminologie est une science multidisciplinaire qui repose principalement sur la psychologie, la sociologie et le droit pénal.

## LA METHODOLOGIE

---

La **zone d'investigation** a été choisie de concert avec la GTZ. Elle devait être caractérisée par une forte production de café-cacao, de même que par la présence d'une forte concentration d'immigrés. Ces deux critères nous ont permis de retenir les départements d'Abengourou (Est), d'Oumé (Centre-Ouest) et de Soubré (Sud-Ouest), où le binôme café-cacao est le principal pourvoyeur de ressources financières à l'exploitant agricole.

Ces départements connaissent également un fort taux d'immigration. En effet, de nombreux migrants allogènes<sup>3</sup> (principalement les burkinabé, les togolais et les maliens) adultes et enfants, à la recherche d'un bien-être, à travers les exploitations de café-cacao, viennent, de façon saisonnière dans la zone d'étude, ou s'y installent. On note respectivement, par exemple, dans les départements d'Abengourou et Soubré, la présence de 43% et de 65% d'immigrés. L'ampleur de la concentration d'immigrés dans la région de Soubré est telle, que la sous préfecture de Méagui compte 85% d'étrangers !

Dans la zone d'investigation, le choix de l'échantillon des localités enquêtées a obéi, en dehors des deux critères sus-cités, à un souci de couverture spatiale de chaque département. C'est ainsi que cinq (5) localités ont été visitées dans le département d'Abengourou, contre sept (7) dans celui de Soubré et quatre (4), pour ce qui est d'Oumé<sup>4</sup>. Des organisations rurales (coopératives de café-cacao) ont aussi fait l'objet d'enquête, pour avoir des informations sur les contraintes liées à la production du café-cacao et la situation des enfants au travail dans les plantations.

Concernant la **population d'enquête**, et dans un souci de diversification des sources de données, nous avons interrogé des personnes relevant de différentes catégories sociales, et des témoins privilégiés pouvant nous fournir des données d'opinion et de fait en rapport avec le sujet. Les populations qui ont été enquêtées sont les suivantes : autorités

---

<sup>3</sup> On retrouve dans la zone d'étude des autochtones (populations originaires de la zone), des allochtones (populations venant d'autres régions de la Côte d'Ivoire) et des allogènes (populations provenant d'autres pays)

<sup>4</sup> Voir en annexes, la liste des localités visitées.

administratives modernes, élus locaux, autorités traditionnelles, responsables et agents d'institutions de défense sociale (police, gendarmerie et justice), de structures techniques nationales, intervenant dans le cadre du développement rural, des responsables et membres du consulat du Burkina Faso, de l'Amicale des maliens, de coopératives agricoles, de groupements de jeunes, d'ONG impliquées dans la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao, des chefs de communautés étrangères, des responsables et employés de sociétés de transport en commun inter-Etats, des planteurs (autochtones, allochtones et allogènes), des manœuvres agricoles (enfants et adultes), des pisteurs de la filière café-cacao, des passeurs de la frontière Ghana – Côte d'Ivoire, et enfin des personnes interpellées et ou condamnées dans le cadre de la traite des enfants.

**Un échantillon total de six cent cinquante (650) personnes a pu ainsi être consulté<sup>5</sup>.**

A propos des enfants enquêtés, il convient d'indiquer que seulement quarante six (46) enfants ou jeunes manœuvres agricoles ont pu être interrogés, dont cinq (5) autochtones, neuf (9) allochtones et trente-deux (32) allogènes. Au regard de la faiblesse de cet effectif et des résultats qu'on peut en tirer, une remarque d'importance nous paraît opportune à notifier au lecteur :

Les caractéristiques des enfants, qui seront présentées dans les manifestations du phénomène de la traite et des pires formes de travail de ces derniers, ne sont pas issues, pour l'essentiel, de l'étude de la relation des variables liées à la nature et à l'ampleur de ce phénomène, avec l'effectif des quarante six (46) enfants enquêtés. Ceci et dû au fait que ce dernier échantillon n'a pu être constitué qu'à partir d'opportunités de rencontres avec des enfants peu accessibles, pour différentes raisons, dont nous parlerons un peu plus loin.

Même si l'échantillon d'enfants a été conçu sur la base d'un choix raisonné de localités (prise en compte de critères économique, démographique et de couverture spatiale), il ne nous permet pas de tirer des conclusions, eu égard aux caractéristiques générales des enfants, victimes de traite et des pires formes de travail dans la zone étudiée, et à l'objet

---

<sup>5</sup> Voir en annexes la distribution de cet échantillon enquêté selon les catégories sociales de population retenues.

d'étude. Les caractéristiques des enfants et les autres aspects relevant de la nature et de l'ampleur de la traite et des pires formes de travail, seront donc principalement analysés à partir d'informations recueillies auprès de témoins privilégiés de la situation des enfants, et de nos observations sur le terrain.

Par rapport à l'objet d'étude et aux objectifs de recherche, il s'agit d'essayer de connaître les différents contours et dimensions du phénomène de la traite et des pires formes de travail des enfants dans les plantations de notre zone d'investigation, tant au niveau de sa nature que de son ampleur. Pour ce faire, il nous a semblé pertinent, au plan de la démarche, de retenir les **méthodes historique et comparative**. Celles-ci peuvent permettre, en effet, d'appréhender la dynamique du phénomène dans son contexte historique, et d'identifier les ressemblances et/ou les différences existant au niveau des manifestations, des facteurs explicatifs, des tendances actuelles et des conséquences du phénomène dans les différents départements enquêtés. C'est aussi dans ce cadre que les contraintes liées à la lutte contre ce phénomène seront examinées et que des solutions à ce problème seront proposées.

Ce sont ces deux méthodes qui ont, pour l'essentiel, orienté le type d'informations à recueillir et le mode de traitement des données. Etant donné que la GTZ a voulu mener une étude criminologique sur le sujet, des données relevant de différentes disciplines (histoire, économie, géographie, agro-économie, écologie, statistique, psychologie, médecine, droit), ont été recueillies pour mieux cerner l'objet.

Concernant les **techniques de collecte** des données, trois instruments ont été utilisés : l'étude documentaire, l'enquête-interrogation et l'observation.

- A propos de la **recherche documentaire**, il convient de souligner la pauvreté, aux plans qualitatif et quantitatif, des informations disponibles sur la traite et les pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire. Nous n'avons donc pu consulter que des travaux d'étudiants, des rapports de séminaires, d'ateliers, d'institutions internationales se préoccupant des questions de l'enfance, et des articles de presse (nationale et internationale).
- Au niveau de **l'enquête-interrogation**, il faut retenir que celle-ci a été menée par le biais de guides d'entretien à items ouverts. Ce mode de recueil d'informations nous paraît approprié à l'étude du

phénomène de la traite et des pires formes de travail des enfants qui, comme nous le verrons, s'est révélé assez sensible, aux yeux de nombreux interlocuteurs sur le terrain<sup>6</sup>. De tels guides ont en effet permis à ces derniers de s'exprimer à ce sujet, quand ils l'ont bien voulu, assez librement. En dehors des guides d'entretien, des interviews individuelles et des discussions de groupes ont été réalisées.

- **L'observation** enfin, nous a amené à constater que le discours officiel ou récurrent de certains acteurs, en rapport avec la traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao, était souvent infirmé par la réaction sociale d'autres acteurs et par des situations diverses que nous avons pu vivre sur le terrain. Les dires de nombreux enquêtés sur la question dans les trois départements visités, ont donc été pris avec une certaine circonspection.

Par rapport à **l'ampleur** du phénomène de la traite et des pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao en Côte d'Ivoire, il faut noter une quasi absence de statistiques officielles à ce sujet. Malgré cet obstacle, nous avons pu obtenir des données quantitatives auprès de témoins privilégiés, confirmées par des autorités modernes et des responsables d'institutions de défense sociale sur le terrain. C'est ainsi, qu'à partir de raisonnements hypothétiques, nous avons essayé de faire des estimations d'ordre statistique sur l'ampleur du phénomène.

**L'analyse des données**, quant à elle, abordera les aspects qualitatif et quantitatif. L'analyse qualitative, dont l'objectif est de cerner la nature du phénomène de la traite et de l'exploitation des enfants, s'intéressera surtout, à travers les discours, à la réaction sociale des différents acteurs vis-à-vis de cette question. Quant à l'analyse quantitative, elle reposera uniquement sur des descriptions et extrapolations d'ordre statistique.

Il faut souligner, à propos du **déroulement de l'enquête** et des difficultés rencontrées dans la zone d'étude, qu'il n'a pas été facile d'avoir des données sur notre sujet à partir d'enquêtes classiques, mobilisant sur invitation des autorités administratives la participation des communautés

---

<sup>6</sup> il faut dire que notre travail de recherche a coïncidé avec toute une dynamique actuelle, au plan national, de lutte contre ce phénomène.

paysannes. Ceci peut sans doute s'expliquer par l'extrême sensibilité, pour les planteurs, du sujet lié à la traite et aux pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao, dont ils sont en général tenus pour responsables. Les enfants, victimes du phénomène de la traite et des pires formes de travail, étaient par conséquent le plus souvent invisibles, lors des enquêtes, autant dans les localités (villes et villages) que dans les plantations. L'équipe a été confrontée à ce même type de réticence à l'enquête de la part des responsables et membres des coopératives agricoles. C'est la raison pour laquelle nous ne nous sommes intéressés à ces organisations rurales qu'au début de la mission à Abengourou.

L'inopérationalité du type d'enquête conventionnelle en milieu rural est également imputable aux campagnes de sensibilisation, menées depuis un certain temps par le gouvernement, des institutions internationales, bilatérales et des ONG, sur la traite et les pires formes de travail des enfants, à la large médiatisation de la question, et aux menaces pesant sur l'exportation du cacao et l'économie ivoirienne. Ceci nous a amené, au plan de l'enquête, à changer de stratégie, et à nous orienter beaucoup plus vers des acteurs moins directement liés à la situation des enfants dans les plantations, notamment les autorités modernes, les responsables des communautés étrangères et des ONG, les responsables et agents d'institutions de défense sociale, les convoyeurs, pisteurs, passeurs de frontières, etc., qui se sont révélés des témoins réels des conditions des enfants en milieu rural.

Pour obtenir des informations sur notre sujet, nous avons dû parfois masquer notre identité, et nous présenter à certains interlocuteurs comme des exploitants agricoles à la recherche de main-d'œuvre infantile. Nous avons également fait de l'observation participante dans des services de police, en qualité de pseudo-membre de cette corporation, lors de l'interrogatoire de personnes interpellées dans le cadre de la traite et de l'exploitation des enfants dans les plantations.

En dépit de toutes ces difficultés d'accès à l'information, nous pensons tout de même avoir eu suffisamment de données, qui nous ont permis, nous l'espérons, d'appréhender l'objet d'étude.

# 1. LES MANIFESTATIONS DU PHENOMENE DE LA TRAITE ET DES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES PLANTATIONS DE CAFE-CACAO

---

## 1.1 Les définitions

Avant d'aborder les aspects relatifs aux manifestations, il nous paraît opportun, de fournir au lecteur, quelques précisions sur le cadre conceptuel de l'objet.

Selon le Bureau International du Travail (BIT), est considérée comme « **enfant** » toute personne âgée de moins de dix-huit (18) ans<sup>7</sup>.

Si l'on retient au départ cette définition, la **traite des enfants** peut être définie comme le déplacement d'un enfant d'un espace à un autre dans un but d'exploitation. La circulation des enfants relève de la traite, lorsque trois critères sont en général réunis :

- la réalisation d'une transaction (le plus souvent, de nos jours, financière, comme on le constatera dans notre étude),
- l'intervention d'un ou de plusieurs intermédiaires,
- l'intention d'exploiter.

Quant aux **pires formes de travail**, celles-ci désignent tous travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant, à son développement physique et intellectuel. En Côte d'Ivoire, les pires formes de travail des enfants se retrouvent dans le secteur informel (en milieu urbain et rural), les mines, le commerce et le secteur urbain domestique, l'artisanat, le transport et dans l'agriculture et la foresterie. Au regard de ce dernier secteur, le gouvernement a identifié une liste de travaux considérés comme dangereux et interdits aux personnes de moins de dix-huit(18) ans. Il s'agit de :

---

<sup>7</sup> Convention n° 182 du Bureau International de Travail (BIT)

- l'abattage des arbres ;
- le brûlage des champs ;
- l'épandage des produits chimiques (insecticides, herbicides, fongicides, nématicides, etc.) ;
- l'épandage des engrais chimiques ;
- le traitement chimique des pépinières ;
- le port des charges lourdes.

Après la brève présentation du cadre conceptuel, nous en venons à la description du phénomène de la traite et des pires formes de travail des enfants, au plan de sa nature et de son ampleur dans la zone d'étude.

## 1.2 Les caractéristiques des enfants victimes du phénomène

**Age** : L'enquête effectuée dans les trois départements montre que la plupart des jeunes, victimes de traite et des pires formes de travail dans les plantations de café-cacao, sont ceux dont l'âge semble varier entre quatorze (14) et dix-huit (18) ans<sup>8</sup>, et qui travaillent dans les exploitations agricoles, aussi bien d'autochtones, d'allochtones que d'allogènes. Quant aux enfants de moins de quatorze (14) ans, ils ne seraient pas nombreux dans les plantations de café-cacao. Nous n'avons donc eu que très peu d'informations à leur sujet.

A ce propos, et selon des responsables de la gendarmerie de nos trois départements,

*« il est difficile de savoir si ces enfants sont objets ou non de trafic, puisque les planteurs, malgré leur nombre souvent important dans les compagnies de transport en commun inter-états, ou dans les campements, les présentent toujours comme leurs propres enfants ».*

**Sexe** : Les jeunes, victimes de traite et des pires formes de travail dans les plantations de café-cacao dans la zone d'étude sont, en général, de sexe masculin. Contrairement aux garçons, les filles ne sont pas employées en

---

<sup>8</sup> Etant dépourvus, le plus souvent, de pièces administratives, il n'est pas possible de connaître véritablement leur âge.

qualité de manœuvres agricoles. Elles sont plutôt embauchées comme personnel dans le secteur informel domestique.

**Nationalité** : En ce qui concerne la nationalité, les départements d'Oumé et de Soubré présenteraient, selon les informations reçues, des similitudes, puisqu'on y retrouve, par ordre d'importance, des enfants ou jeunes immigrés burkinabé, maliens, guinéens et béninois. Ceci est confirmé par les responsables du consulat du Burkina Faso et de l'Amicale des Maliens à Soubré, de même que par les propos suivants d'un commissaire de police de cette localité :

*« Dans les départements de Soubré, d'Oumé et dans la région, on a affaire surtout, depuis longtemps, au niveau des enfants travaillant dans les plantations, de même qu'en ce qui concerne les immigrés, d'abord aux burkinabé, ensuite aux maliens et à d'autres groupes plus faiblement représentés ».*

En revanche, dans le département d'Abengourou, on note la présence de deux grands groupes d'enfants immigrés : les burkinabé et les togolais. Pour le Sous-préfet de Niablé (département d'Abengourou), *« ces enfants sont majoritairement burkinabé ; viennent ensuite les togolais, les béninois et les maliens »*. Cette allégation est contredite par le responsable de la gendarmerie d'Abengourou et ses collaborateurs, qui ont déclaré *« qu'on trouve essentiellement dans le département les enfants togolais en première position, les burkinabé en seconde, et enfin les béninois »*. Compte tenu de l'inexistence de statistiques relatives à l'immigration des enfants ou jeunes, au plan local, nous n'avons pas pu déterminer, entre les enfants burkinabés et togolais présents dans les plantations de ce département, quelle est la nationalité prédominante.

Nous présentons ci-après la distribution de la variable de la nationalité dans notre échantillon de quarante-six (46) enfants enquêtés.

**Tableau n° 1 : Répartition de la nationalité dans l'échantillon des enfants enquêtés**

Départements	Autochtones	Allochtones	Allogènes
Abengourou	03	03 (2 Baoulés, 1 Abron)	14 Togolais
Soubré	02	06 (5 Baoulé 1Guéré)	16 burkinabé
Oumé	00	00	02 burkinabé
<b>TOTAL</b>	<b>05</b>	<b>09</b>	<b>32</b>

**Niveau d'instruction** : On peut retenir que les jeunes victimes de traite et des pires formes de travail dans les plantations, sont, dans leur grande majorité analphabètes (en français), et que seuls quelques uns d'entre eux auraient effectué des études primaires et parfois secondaires<sup>9</sup>.

**Situation socioéconomique des parents** : l'enquête révèle que la plus grande partie des enfants victimes de traite et des pires formes de travail dans les plantations appartiennent, dans les trois départements, à des familles nombreuses et très pauvres. Au sujet de la pauvreté caractérisant ces enfants, un délégué consulaire du Burkina Faso affirme que « *les enfants qui arrivent dans les plantations en zones forestières, sont pour la plupart d'entre eux, des fils de paysans ;leurs parents vivent principalement d'activités agricoles très peu génératrices de revenus.* »

**Religion** : les enfants au travail dans les plantations de la zone d'étude, relèvent des principales confessions existant en Côte d'Ivoire (chrétiens, musulmans, etc.).

Au terme de l'étude des caractéristiques des enfants, objets de traite et au travail dans les plantations de café-cacao, on peut dire que nous avons essentiellement affaire à une **population extrêmement vulnérable, du fait de son caractère infantile, de son très faible niveau culturel et de son indigence économique.**

---

<sup>9</sup> Sur les quarante-six (46) jeunes enquêtés, seuls deux adolescents, soit 4,35%, ont suivi des études dans le cycle primaire.

### 1.3 La nature des relations existant entre exploitants, enfants et intermédiaires

Il existe différents types de relations entre exploitants, enfants et intermédiaires.

**Relations entre exploitants agricoles et enfants :** celles-ci sont caractérisées par

- des liens de parenté proche ou éloignée (famille élargie) ;
- des liens fondés sur l'appartenance au même village, à une province ou à une région commune ;
- des liens d'appartenance à un groupe ethnique ;
- des rapports uniquement d'employeur à employé.

Contrairement à l'affirmation fréquente des chefs d'exploitation agricoles, employeurs d'enfants, selon laquelle des liens de parenté existeraient entre eux et ces derniers, le travail d'investigation montre que cette allégation n'est pas toujours confirmée. En effet, bien souvent les relations entre ces différents acteurs ne sont qu'instrumentales (rapports d'employeur à employé), ou ne reposent que sur le fait d'appartenir au même village ou à la même région. Les discours respectifs suivants, recueillis auprès des responsables de la police d'Abengourou et du délégué consulaire du Burkina Faso d'Oumé, confortent cette réalité :

*« Les paysans racontent souvent des histoires. Ils disent que les enfants qu'on leur apporte du Burkina Faso ou du Togo sont leurs propres enfants, alors qu'ils ne sont même pas du même village ou de la même région. Quelques uns sont leurs enfants. Mais la plupart de ces jeunes leur sont simplement vendus. »*

*« Nous les burkinabé, nous prenons les gens qui ne sont pas nos parents réels pour les faire travailler dans nos plantations. Ce ne sont que des gens du même village que nous. »*

Soulignons, qu'on observe également ces deux types de relations, décrits à travers ces déclarations, entre exploitants agricoles et jeunes migrants au niveau de la plupart des enfants qui ont été enquêtés.

**Relations entre intermédiaires, enfants et exploitants :** celles-ci se présentent comme suit :

- rapports d'interconnaissance au niveau du village d'origine et connaissance des parents de l'enfant par l'intermédiaire ;
- aucun rapport de connaissance entre l'intermédiaire et l'enfant dans le pays d'origine ;
- rapports de connaissance entre l'intermédiaire et l'exploitant ;
- rapports de parenté entre l'intermédiaire et l'exploitant ;
- aucun rapport de connaissance antérieure entre l'intermédiaire et l'exploitant.

D'après les résultats obtenus, il semble qu'entre les intermédiaires, les enfants et les exploitants agricoles c'étaient des relations de connaissance ou de parenté depuis le pays d'origine, qui prédominaient dans la traite et les pires formes de travail des jeunes au début des migrations vers les zones forestières. Mais la tendance actuelle paraît montrer que ce sont de plus en plus des relations instrumentales qui existent entre ces différents acteurs. Ceci n'a pas fait pour autant disparaître les rapports fondés sur la parenté et l'interconnaissance.

Les rapports de connaissance ou de parenté entre intermédiaires et exploitants, sont bien traduits dans les deux premiers discours qui suivent, tandis que les deux derniers expriment parfaitement les relations instrumentales qui ont l'air d'avoir cours, désormais, entre intermédiaires, enfants et exploitants :

***« L'intermédiaire est souvent le chef métayer dans la plantation d'un autochtone, allochtone ou allogène, à qui le chef d'exploitation demande d'aller chercher un ou des enfants au Burkina Faso ou au Mali. Le chef manœuvre est celui qui connaît le mieux les besoins de la plantation ; et c'est lui-même qui fait souvent des propositions à son patron, par rapport au recrutement des jeunes gens pour l'exploitation. C'est ainsi qu'il se rend dans son pays pour aller chercher les enfants. »*** (Responsable d'une ONG à Soubré).

***« Les planteurs burkinabé qui ont besoin de main d'œuvre pour leur plantation, demandent à un de leurs parents qui rentre au pays, après la traite du café-cacao, de leur amener un ou des jeunes manœuvres pour mieux entretenir leur plantation. »*** (Chef de la communauté burkinabé d'Abengourou).

*« Je ne les comprends plus ; les jeunes de mon pays vont directement chercher du travail dans les plantations. Ils font leur contrat eux-mêmes avec leur employeur ; ils pensent qu'en venant vers moi, je vais leur prélever de l'argent sur leur contrat ; or moi, je ne fais pas ça. C'est quand tout se gâte là-bas qu'ils courent vers moi. Je suis déçu par le comportement de mes compatriotes ; je veux abandonner mon poste de responsable de la communauté pour reprendre mes anciennes activités économiques ; j'en ai marre ! »<sup>10</sup> (Un chef de communauté étrangère à Niablé).*

*« Il y a de véritables convoyeurs-trafiquants d'enfants dans les compagnies de transport inter Etats. Ils sont tout le temps à la gare. Si vous avez besoin de main d'œuvre de toute sorte, vous n'avez qu'à vous adresser à eux. ils satisferont à coup sûr votre demande. » (Un pisteur à Oumé*

La présentation de la nature des relations existant entre exploitants, enfants et intermédiaires, nous permet de comprendre que nous avons affaire à une main d'œuvre infantile, victime de traite, souvent livrée à des adultes qu'elle ne connaît pas antérieurement, et qui arrive et évolue, sans doute, dans des espaces d'insécurité physique, psychologique, sociale et de non droit, qui lui sont, en outre, généralement étrangers.

## 1.4 Les différents acteurs et leur rôle dans la filière

Au niveau de la filière de la traite des enfants, l'enquête nous a permis d'identifier les acteurs ci-après :

- les **planteurs étrangers** qui vont recruter de la main d'œuvre infantile dans leur pays d'origine, pour leur propre compte ou pour une tierce personne (nationale ou étrangère) ;
- les **planteurs commanditaires** (étrangers ou ivoiriens) d'une main d'œuvre, jeune de préférence, recrutée principalement au Burkina Faso, au Mali et au Togo, pour leur exploitation agricole ;

---

<sup>10</sup> Pour bien comprendre le contexte de ce discours, il faut souligner qu'il s'agit d'un chef de communauté, autrefois incontournable, en ce qui concerne le placement de ses compatriotes dans les plantations de café-cacao, qui s'est plaint, en notre présence, du fait que de nombreux jeunes se passent désormais de ses services dans leur quête d'emploi agricole.

- les **parents placeurs** de leurs propres enfants depuis leur pays.  
Il s'agit de responsables de famille « qui sont très heureux de pouvoir placer leurs enfants dans l'espoir que ceux-ci leur enverront de l'argent chaque année » ;
- les **intermédiaires, placeurs d'enfants**, installés dans les localités de la zone d'étude.  
Ce sont, en général, des immigrés âgés (exemple : chefs de communautés étrangères), individus au dessus de tout soupçon, et bien souvent vénérés, du fait de la gérontocratie toujours prégnante en milieu rural et dans les villes moyennes de Côte d'Ivoire.
- Les **recruteurs occasionnels** de main d'œuvre infantile  
Ce sont des personnes, appartenant à différentes catégories sociales (planteurs, commerçants, hommes d'affaires ...), qui sillonnent gares, marchés et tout autre espace public, en quête d'enfants immigrés en détresse, à la recherche de travail dans des exploitations agricoles. En effet, des jeunes immigrés se retrouvent fréquemment dans cette situation, parce qu'ils n'ont plus les ressources financières nécessaires pour poursuivre leur voyage, depuis le lieu d'arrivée en Côte d'Ivoire, jusqu'à la localité qu'ils souhaitent rejoindre dans le pays. Le témoignage d'un planteur qui a vécu une telle situation, il y a plus de vingt-cinq ans de cela, est à ce sujet très éloquent :  
« *Je suis parti seul un jour de la Haute Volta pour me rendre en Côte d'Ivoire. Je ne connaissais de nom, parmi les villes de Côte d'Ivoire que la ville de Daoukro, qui était l'endroit où je voulais aller. J'ai pris le train depuis Ouaga<sup>11</sup>, mais l'argent que j'avais ne m'a permis de me rendre qu'à Bouaké. J'étais totalement découragé, quand un monsieur m'a abordé, et m'a dit qu'il allait payer mon transport. C'était un voltaïque qui a effectivement payé mon transport, et je me suis retrouvé ainsi dans un campement. Je ne savais pas où je me trouvais. Je suis resté ainsi pendant un an à travailler dans la plantation du monsieur qui avait promis qu'il allait payer mon transport à la fin de cette période. Mon employeur n'a pas tenu ses promesses ;il m'a demandé de nettoyer une nouvelle parcelle de forêt. Je n'avais que quatorze (14) ans, mais j'ai tellement été maltraité, que j'ai fui une nuit, accompagné d'un*

---

<sup>11</sup> Il s'agit de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso

*camarade manœuvre. Nous avons marché, sans savoir où nous allions, pendant plusieurs jours. C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés à Garango, près de Bouaflé. »*

- les **convoyeurs de cars**, recruteurs d'enfants dans les pays limitrophes, pour satisfaire la demande d'une main d'œuvre juvénile. Deux convoyeurs qui se rendent, par exemple, régulièrement dans les villes du Burkina Faso, nous ont déclaré que « *cette main d'œuvre d'enfants est versée dans les gares et marchés des villes et gros villages du Burkina Faso, et cela, dès la première ville burkinabé faisant frontière avec la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire Niangologo. »*
- les **coxers recruteurs** de main d'œuvre infantile dans les pays limitrophes de la Côte d'Ivoire. Les convoyeurs de cars sont liés, dans la traite d'enfants, à des coxers recruteurs (de jeunes maliens ou burkinabé), qui constituent leurs relais dans les gares et marchés des villes du Mali et du Burkina Faso ;
- les **locataires de véhicules de transport en commun**. Il s'agit surtout de maliens, s'adonnant à la traite d'enfants, qui, avant la crise, louaient des véhicules de transport en commun dans leur pays. Ils remplissaient ces cars d'enfants, qui étaient conduits, par la suite, vers les zones forestières de la Côte d'Ivoire, principalement en direction de Soubré. A ce propos, le discours ci-après des responsables de l'Amicale des Maliens de cette localité, exprime bien cette réalité :  
*« Nos enfants ne viennent plus comme avant en Côte d'Ivoire. Mais avant la guerre, les enfants étaient amenés vers Soubré par les locataires de cars ou de Dynas qui les plaçaient auprès des exploitants agricoles, moyennant une somme d'argent, et géraient eux-mêmes leur contrat. Quand les enfants arrivaient à Soubré, les locataires se faisaient payer par l'exploitant agricole qui voulait un ou des enfants en 'ARRIVEE-PAYEE'. Les locataires prenaient les enfants à crédit au Mali. Une fois, un enfant placé, ils prenaient les ¾ de l'argent du contrat, et parfois toute la somme, sans rien envoyer aux parents des enfants restés au pays »<sup>12</sup>.*

---

<sup>12</sup> Les éléments liés aux conditions de travail des enfants seront étudiés largement plus loin.

- les **intermédiaires passeurs de frontière**.

Cette situation s'observe à Niablé, ville frontalière du Ghana. Les intermédiaires sont ici des jeunes autochtones et étrangers évoluant dans les environs des zones frontalières. Ils font passer par des pistes, moyennant une certaine somme d'argent, des enfants et adultes arrivés à la frontière ivoirienne par cars, mini bus, motos ou à pied. La déclaration d'un groupe d'intermédiaires autochtones de Niablé, rend bien compte de cette réalité :

*« Les tontons, il y a la galère dans le pays ; nous n'avons pas de travail. Nous venons ici à la gare de Niablé à 06 heures, tous les jours, pour en repartir à 18 heures. Lorsqu'on apprend que des étrangers sont arrivés à Osséïkro<sup>13</sup>, nous nous organisons pour les faire passer par les pistes, et nous prenons, pour ce service, entre 3 000 francs et 5000 francs par personne que nous faisons entrer à Niablé. Parmi ceux que nous faisons passer en Côte d'Ivoire, il y a tous les jours des enfants, surtout des burkinabé et des togolais. »*

- les **sociétés de transport inter-Etats**, employeuses de convoyeurs s'adonnant à la traite d'enfants, et des **agents des forces de l'ordre**, chargés du contrôle routier.

Ces acteurs sont considérés par de nombreux enquêtés (institutionnels et de base), comme des éléments faisant partie de la filière de la traite d'enfants. Les premières le sont, pour leur mutisme face aux activités de leurs convoyeurs, et les seconds, à cause de leur laxisme et de leur corruption, lors du contrôle de l'identité des passagers à bord de véhicules de transport en commun.

Nous pouvons dégager, à partir de l'étude des différents acteurs de la traite d'enfants vers les plantations, les constats suivants :

- une pléthore d'acteurs sont impliqués à des degrés divers dans le phénomène ;
- les acteurs de la filière se rendent, en général, visibles à travers l'exercice d'activités socioéconomiques officielles (planteurs, commerçants, hommes d'affaires, convoyeurs, chauffeurs, chefs de communautés, etc.), pour être plus invisibles dans le cadre de leur pratique de la traite d'enfants.

A ce sujet, un Sous-préfet, dans le département d'Abengourou a

---

<sup>13</sup> Poste frontalier ghanéen situé à environ cinq (5) kilomètres de Niablé.

déclaré que *« l'un des obstacles majeurs à la lutte contre la traite et le travail des enfants dans les plantations de café-cacao, est que les pourvoyeurs de la main d'œuvre infantile sont souvent invisibles »*.

On peut dire que le phénomène de la traite des enfants ressemble à une pieuvre dont on ne voit pas les tentacules. Ceci peut s'expliquer, comme nous le verrons plus loin, par le fait que, comme l'a dit un gendarme à Soubré, *« les enfants ne dénoncent jamais les acteurs qui les font entrer en Côte d'Ivoire, étant donné qu'ils les considèrent comme les tontons bienfaiteurs qui les font rentrer dans l'eldorado »*.

Il n'est donc pas étonnant que cette situation ait été aussi observée au niveau de l'échantillon enquêté

- la traite des enfants s'inscrit, au plan structurel, dans un espace transnational.

## 1.5 Les principaux pays ou régions de provenance des enfants, leurs itinéraires et les pays et localités de transit

Pour mieux présenter les principaux pays ou régions de provenance, de transit, et les itinéraires de la traite des enfants, nous exposons ci-après deux tableaux synoptiques et une carte intégrant ces éléments au niveau de chaque département.

Comme le montrent les tableaux n° 2 et n° 3, et la carte ci-après, les principaux pays de provenance des enfants sont le Burkina Faso, le Mali et le Togo. Les itinéraires des enfants burkinabé et maliens, objets de traite, en direction des départements d'Oumé et Soubré, suivent les axes routiers traditionnels qui partent du Nord (Burkina Faso, Mali) vers les zones forestières de la Côte d'Ivoire. Quant aux jeunes burkinabé et togolais qui migrent vers le département d'Abengourou, ils passent par le Ghana.

Ainsi que l'indiquent les tableaux, le Ghana et ses localités frontalières de la Côte d'Ivoire constituent des espaces de transit pour les enfants<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> Les jeunes migrants, notamment les togolais, une fois arrivés dans ce pays et ses localités frontalières de la Côte d'Ivoire, y observent, en général, avec ou sans les intermédiaires, une pause plus ou moins longue, le temps de trouver des moyens ou stratégies leur permettant d'entrer dans le département d'Abengourou.

Certains départements et localités de la zone d'étude sont également des lieux de transit pour de nombreux jeunes, voyageant seuls, et qui n'ont plus de moyens financiers pour rejoindre la destination qu'ils souhaitent atteindre. Quand ils sont confrontés à une telle situation, ces jeunes s'activent à chercher des contrats de travail dans les localités de transit, notamment dans le secteur agricole, pour gagner de l'argent, afin de réaliser leur objectif. Parlant de ce fait, le chef de la communauté des burkinabé d'Abengourou a dit ceci :

***« Les jeunes que vous voyez devant ma cour, ne sont pas tous venus pour travailler dans les plantations à Abengourou. Certains parmi eux veulent avoir des contrats de deux semaines, d'un mois ou plus, pour avoir le transport nécessaire et se rendre chez leurs frères à San Pédro ou à Soubré. »***

La situation évoquée par cet interlocuteur se retrouve également dans les deux autres départements de la zone d'étude.

Des éléments relatifs aux principaux pays de provenance des enfants, à leurs itinéraires et pays et localités de transit, on peut retenir le fait suivant : il semble qu'aujourd'hui, de nombreuses migrations de jeunes burkinabé vers le département d'Abengourou se fassent, depuis la crise que connaît la Côte d'Ivoire, par le biais du Ghana.

Le contexte de crise ne paraît pas avoir cependant changé les axes traditionnels de migration des pays du Nord (Burkina Faso, Mali) vers les régions d'Oumé et de Soubré. Mais, plus que la crise, il semble que le choix des itinéraires de migration obéisse surtout à des raisons d'ordre géographique et économique (coût du transport).

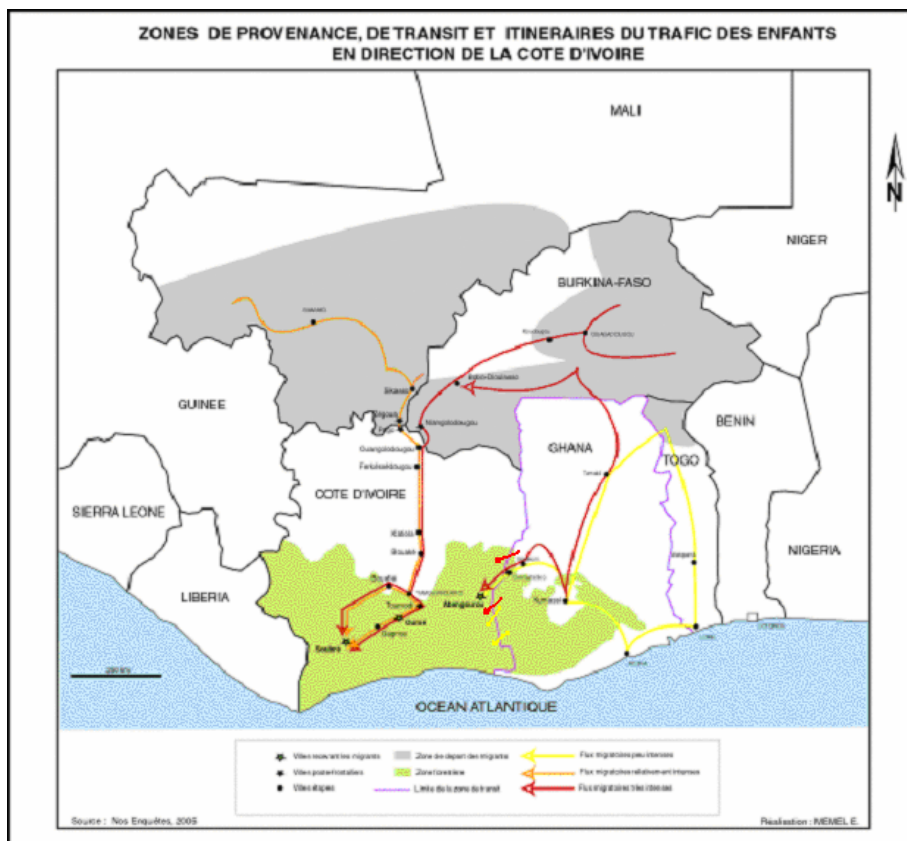
**Tableau n° 2 : présentation synoptique des principaux pays ou régions de provenance, de transit, et les itinéraires de la traite des enfants en direction du département d'Abengourou**

<b>Pays d'origine des enfants victimes de traite</b>	<b>Régions de provenance</b>	<b>Itinéraires</b>	<b>Pays/régions/villes de transit / pays limitrophes de la Côte d'Ivoire</b>
Burkina Faso	Nord-Est Centre Sud-Est Sud	Burkina Faso- Bouna-Bondoukou- Agnibilékrou- Abengourou	Ghana : Osséikro, Dormahenkro et autres postes frontaliers entre le Ghana et la Côte d'Ivoire Niablé, Abengourou
Togo	Nord Nord-Ouest	Togo-Ghana- Niablé- Abengourou	Ghana : Osséikro, Dormahenkro et autres postes frontaliers entre le Ghana et la Côte d'Ivoire

**Tableau n° 3 : présentation synoptique des principaux pays ou régions de provenance, de transit, et les itinéraires de la traite des enfants en direction des départements d'Oumé et Soubré**

<b>Pays d'origine des enfants victimes de traite</b>	<b>Régions de provenance</b>	<b>Itinéraires</b>	<b>Pays/régions/villes de transit / pays limitrophes de la Côte d'Ivoire</b>
Burkina Faso	Nord-Est Centre Sud-Est Sud	Burkina Faso- Ouangolo-Bouaké- Yamoussoukro- Toumodi-Oumé- Soubré	Bouaké, Bouaflé, Oumé et Soubré.
Mali	Sud	Toutes les voies de pénétration du Nord vers le Sud de la Côte d'Ivoire	Bouaké, Bouaflé, Oumé et Soubré.

Il convient d'indiquer au lecteur, qu'en ce qui concerne le trafic interne des enfants, celui-ci serait, d'après les informations obtenues à ce sujet, très insignifiant, comparativement au trafic des jeunes immigrés. Si cela est avéré, cette situation peut s'expliquer par le fait du fort taux de scolarisation des nationaux, qui les rend, en dehors des vacances scolaires, peu disponibles pour les travaux champêtres.



<sup>15</sup> En fait, il ne s'agit pas de nouvelles exploitations, mais plutôt de vieux vergers, pour la plupart du temps, de café, que les exploitants agricoles détruisent, au profit de la cacaoiculture. Cette tendance se retrouve également dans toutes les régions forestières du pays, à cause du faible prix d'achat bord champ du kilogramme de café.

Concernant le retour massif des jeunes migrants vers leur pays d'origine, celui-ci a lieu vers, ou, à la fin de la grande traite du café-cacao, c'est-à-dire en février et mars. Ils n'y restent souvent qu'un mois. La majorité des jeunes migrants qui retournent annuellement dans leur pays sont ceux qui ont effectué un séjour de deux à trois ans dans nos départements, période qui leur a permis d'honorer la dette liée à leur placement chez les exploitants agricoles. Ceci signifie que les nouveaux arrivants qui sont casés dans les plantations de café-cacao, ne pourront, le plus souvent, rentrer chez eux, qu'au bout de trois ans ! A ce sujet, un responsable du consulat de Soubré a affirmé *« que le jeune qui arrive et qui a été placé, ne peut pas rentrer au pays avant trois ans. Il a une obligation de rendement dans le travail de plantation, pour rembourser le prix de son transport et de son placement. »*

## 1.7 L'ampleur du phénomène avant la crise

Il a été difficile d'avoir des données quantitatives sur l'ampleur du phénomène de la traite des enfants dans la zone d'étude, à cause de la méfiance observée par de nombreux acteurs vis-à-vis de cette question. C'est ainsi que, par exemple, les paysans ont chaque fois nié le fait que les enfants étaient victimes de traite dans leur localité :

*« C'est quelle histoire ça ? Quelle étude vous venez faire ici ? Après la guerre politique que les blancs et la communauté internationale ont menée contre la Côte d'Ivoire, ils veulent nous faire maintenant la guerre économique, en n'achetant pas notre cacao. Nous les autochtones et les ivoiriens en général, nous ne pouvons pas maltraiter les enfants venant d'autres pays dans nos plantations. Le trafic n'existe pas. Les enfants immigrés que vous voyez dans les plantations travaillent avec leurs propres parents. »*  
(Type de discours recueillis auprès de planteurs ivoiriens dans les trois départements).

Ces propos sont évidemment en contradiction avec la réalité du terrain, puisqu'à Bettié, nous avons vu des enfants togolais, employés en qualité de manœuvres agricoles, dans les plantations d'autochtones. Il faut en plus faire remarquer, que les responsables des institutions de défense sociale n'avaient apparemment aucune donnée quantitative sur le sujet (même la police de l'immigration). Nous avons dû finalement nous rabattre sur les

chefs de communautés étrangères, les délégués consulaires, les chauffeurs et convoyeurs de sociétés de transport inter-Etats, pour essayer d'avoir des informations sur l'ampleur de la traite. Ceux-ci, après moult hésitations, ont bien voulu nous parler de cette ampleur, suite à l'intervention de nos propres connaissances, hauts responsables de la police et de la gendarmerie, qui entretiennent des relations particulières avec les chefs de communautés et ces autres acteurs.

Un fait important est à noter ici : ces enquêtés ont refusé de parler de la traite d'enfants et de son ampleur dans leur cadre habituel de travail et de vie (gares routières, domicile, cour familiale...). Ils ont préféré se rendre, dans les hôtels où nous résidions, pour se prêter à nos questions<sup>16</sup>. Il en a été de même pour le chef de la communauté burkinabé d'Abengourou qui, en dépit de son âge très avancé (80 ans), et de ses difficultés à se déplacer, a demandé, certainement à cause de la confidentialité du sujet, à être conduit à notre hôtel, à bord de notre véhicule.

Au regard de l'ampleur du phénomène de la traite des enfants avant la crise, les différentes données quantitatives recueillies auprès de nos interlocuteurs révèlent l'importance du flux migratoire des jeunes vers nos trois départements. S'agissant par exemple de la Sous-préfecture de Niablé, le chef de la communauté togolaise a déclaré ceci :

***« Avant la guerre, je recensais chaque année, entre trois cent (300) et quatre cent (400) togolais qui rentraient dans le département d'Abengourou, par le poste frontalier de Niablé. Sur cette population, cinquante (50) personnes environ, étaient des jeunes de moins de dix-huit (18) ans. »***

Si on peut faire l'hypothèse, que tous les jeunes ne se faisaient pas systématiquement recenser par ce chef de communauté, il est raisonnable de penser que ces données sont en deçà de la réalité de l'immigration des jeunes togolais ou de leur traite dans le département d'Abengourou.

Le chef de la communauté burkinabé de ce département, installé à Abengourou depuis 1950, et donc témoin privilégié des migrations de ses compatriotes vers cette région, a pu nous situer, plus que le responsable de

---

<sup>16</sup> Cette situation d'enquête aurait pu être intégrée dans la méthodologie, mais nous avons préféré la décrire ici, pour bien montrer les difficultés inhérentes à la connaissance de l'ampleur du phénomène sur le terrain.

la communauté togolaise de Niablé, sur l'ampleur du phénomène de la traite des enfants. Il a fait, sur cette question, la déclaration suivante :

**« Les jeunes burkinabé que vous voyez chez moi, viennent eux-mêmes chercher du travail dans les plantations de café-cacao. Ils arrivent à passer sans difficulté les frontières, parce qu'ils sont mineurs. Comme je suis vieux, ce sont mes enfants ; je les place, mais je ne prends rien dans tout ça. Je veux juste les aider. Avant la crise, les planteurs autochtones d'Abengourou, d'Adzopé, d'Agboville et de Bouaflé, venaient les chercher à Abengourou et à Osseïkro. Aujourd'hui, je peux recevoir par semaine cent (100) personnes qui viennent du Burkina Faso, pour chercher du travail. La majorité d'entre eux reste dans le département d'Abengourou. Les jeunes de moins de dix-huit (18) ans sont les plus nombreux. »**

Même si on formule l'hypothèse que ce chef de communauté reçoit actuellement, au moins cinquante (50) enfants par semaine, cela nous donne un chiffre de deux cent (200) enfants par mois. Si on prend en compte les 3 mois (Mars, Avril, Mai), qui correspondent à la période de fortes migrations vers la Côte d'Ivoire, on peut estimer le nombre d'enfants manœuvres agricoles que ce chef Burkinabé reçoit par an, à Abengourou, à six cent (600), soit 200 enfants x 3.

A propos des départements de Soubré et Oumé, nous avons pu faire des estimations d'ordre statistique, sur l'ampleur du phénomène de la traite des enfants avant la crise, à partir du nombre et de la fréquence hebdomadaire des cars de sociétés de transport burkinabé, qui arrivaient dans les gares de ces villes<sup>17</sup>. Parlant du mouvement des cars des sociétés burkinabé en direction de Soubré, un officier de police s'est exprimé en ces termes :

**« Avant la crise, un à deux mois après la période de la grande traite de café-cacao, les manœuvres agricoles burkinabé arrivaient à Soubré dans vingt (20) cars appartenant à des sociétés burkinabé. Ces vingt (20) cars arrivaient une fois par semaine à la gare routière de Soubré. Ce sont des cars de soixante-dix (70) places qui peuvent contenir au moins cent (100) passagers. »**

---

<sup>17</sup> Selon les informations reçues, il y avait, avant la crise, cinq (5) sociétés de transport inter Etats à Soubré.

Il faut signaler que les données relatives au nombre, à la fréquence hebdomadaire et au taux de remplissage des cars, en provenance du Burkina Faso et à destination de Soubré, ont été confirmées par la gendarmerie, les responsables d'une ONG et du consulat burkinabé de cette ville.

Selon tous ces interlocuteurs, vingt pour cent (20%) des passagers de ces cars seraient des enfants de moins de dix-huit ans. Si cette réalité est avérée, et considérant que le grand mouvement migratoire des jeunes vers la Côte d'Ivoire s'étale, comme nous l'avons évoqué plus haut, sur trois mois (mars, avril et mai), une simple calcul donne les résultats approximatifs suivants :

- vingt (20) enfants x vingt (20) cars = quatre cent (400) enfants par semaine ;
- quatre cent (400) enfants x quatre (4) semaines = mille six cent (1600) enfants par mois.
- mille six cent (1600) enfants par mois x trois (3) mois = quatre mille huit cent (4 800) enfants par an

On peut donc estimer qu'au moins quatre mille huit cent (4 800) enfants burkinabé arrivaient chaque année, avant la crise, dans la ville de Soubré, pendant une période seulement de trois mois ! On ne peut croire que ces enfants venaient à Soubré pour les grandes vacances scolaires, puisque celles-ci ont lieu dans leur pays, à partir de fin juin.

Lorsqu'on prend en compte l'ampleur de cet effectif de jeunes migrants (environ 5 000), qui arrivaient annuellement à une période précise, correspondant au calendrier agricole du café-cacao, dans la zone de la plus forte production de cacao de Côte d'Ivoire, on peut raisonnablement penser qu'au moins une bonne partie de ces jeunes était objet de traite.

En ce qui concerne le département d'Oumé, nous n'avons pas eu d'informations suffisantes nous permettant de faire des estimations de type quantitatif sur les enfants, victimes de traite, avant la crise. Indiquons, pour le lecteur, que faute de données quantitatives sur l'ampleur de la traite des enfants maliens dans les départements de Soubré et Oumé, nous n'avons parlé que des jeunes burkinabé.

A partir des estimations d'ordre statistique, liées à l'ampleur du phénomène de la traite des enfants, avant la crise dans la zone d'étude, on

peut considérer que celui-ci était très important, notamment dans le département de Soubré, qui fait partie de la nouvelle boucle du café-cacao du pays.

## 1.8 Les conditions de travail et de vie des enfants dans le processus de production du café-cacao

D'une manière générale, l'enquête révèle que les conditions de travail et de vie des enfants, victimes des pires formes de travail dans les plantations, sont fonction des rapports qui les lient à leur employeur. Au regard de ces relations, on peut distinguer deux types de situation :

### 1) *les rapports de travail basés sur des liens affirmés de parenté.*

Toutes les catégories d'âge d'enfants se retrouvent ici dans les trois départements ; autant ceux de moins de quatorze (14) ans que ceux ayant un âge supérieur. Etant donné qu'il y a des liens supposés de parenté<sup>18</sup> entre exploitants agricoles et enfants, il n'y a pas, dans cette situation, de contrat formel qui lie ces acteurs. Les jeunes immigrés doivent généralement travailler durant trois ans dans l'exploitation agricole de leur « parent », avant de pouvoir retourner dans leur pays d'origine.

A Léssiri et Sagboya (département de Soubré), nous avons rencontré des enfants employés dans des exploitations agricoles familiales, et qui ont tenu à ce sujet les discours suivants :

*« j'ai travaillé durant trois ans avec mon oncle qui m'a donné chaque année dix mille (10 000) francs CFA<sup>19</sup>, pour faire face à mes petits besoins. Lorsque je devais partir au Burkina, mon papa m'a arrangé. Ceci m'a permis d'acheter un vélo, et de construire une maison de dix tôles au pays. »* (un jeune enquêté à Léssiri).

*« Je suis arrivé cette année. Je travaille avec le petit frère de mon papa ; je ne sais pas combien il va me payer ; mais il a promis de me mettre plus tard dans la mécanique »* (un jeune enquêté à Sagboya).

---

<sup>18</sup> Nous n'avons pas pu vérifier s'il existait des liens de parenté entre ces acteurs.

<sup>19</sup> 655,956 francs CFA = 1 Euro (€)

Ces discours nous inclinent à penser que des jeunes, bien que dépourvus de « contrat », peuvent être « employés », moyennant récompense ou promesse, par des parents, durant une période relativement longue.

D'après les informations reçues, les enfants de moins de quatorze (14) ans se consacrent, au niveau des travaux dans les plantations de café-cacao, au désherbage, au ramassage des cabosses, au décabossage, au remplissage de sachets pour la constitution des pépinières, à l'arrosage de ces dernières, etc. Quant à ceux ayant entre quatorze (14) et dix-huit (18) ans, ils s'adonnent, en général, dans les trois départements, à d'autres activités classées dans la catégorie des travaux dangereux : abattage des arbres, brûlage des champs, épandage d'engrais chimiques et port de charges lourdes. Ce sont surtout les enfants de dix-sept (17) ans ou plus qui seraient utilisés, outre toutes les tâches agricoles énumérées, pour l'épandage et le traitement chimique des plantations.

Tous ces acteurs, qui suivent le rythme de travail des parents, se rendent dans les plantations le matin à sept (07) heures, pour ne rentrer qu'à partir de quinze (15) heures ou seize (16) heures. La semaine de travail des enfants est de cinq (5) jours sur sept (7). Pour faire face à leurs besoins divers, de nombreux jeunes consacrent au moins un jour, qui devait être un moment de repos, à des contrats journaliers, relatifs par exemple au défrichage et désherbage de parcelles, payés comptant à la fin de la journée.

En ce qui concerne leur situation sociale, nous avons affaire à des enfants, qui, bien qu'ils soient aux dires de tous les enquêtés dans les trois départements logés, blanchis et soignés (ce que nous n'avons pu vérifier), connaissent des conditions de vie économique dans l'ensemble difficiles, parce qu'ils sont en général dépourvus d'argent. Ces enfants sont donc obligés de sacrifier leur temps de repos devant des contraintes financières liées à différents besoins à satisfaire.

Il convient d'indiquer que la situation de travail dans un cadre parental concerne essentiellement, dans notre zone d'étude, des immigrés, notamment les communautés burkinabé et malienne. Sur le plan historique, il faut retenir que ce type de rapport de travail entre enfants et adultes immigrés date de longtemps.

## 2) *les rapports de travail basés sur des contrats formels ou tacites*

La catégorie d'âge des enfants, concernée par ces rapports de travail, est celle comprise le plus souvent entre quatorze (14) et dix-huit (18) ans. Les jeunes ici n'ont pas de relation de parenté avec l'exploitant. Ils ont des contrats formels ou tacites avec les exploitants agricoles-employeurs ivoiriens ou immigrés, auprès desquels ils ont été placés, le plus souvent par des intermédiaires. Ce sont des contrats à durée déterminée (six mois, neuf mois, douze mois).

Dans le cadre de ces contrats, l'employeur a des obligations envers son employé : il doit le loger, le nourrir, le soigner et lui fournir des tenues de travail. Les enfants dans cette situation ont vis-à-vis de l'employeur une obligation de rendement ou de résultat. A ce titre, ils sont soumis à un rythme intense de travail, et exécutent plusieurs tâches : activités domestiques (chez l'employeur), petits travaux agricoles déjà décrits plus haut, et tous les travaux dits dangereux dans les plantations de café-cacao.

Ajoutons cependant, que d'après les données recueillies, seuls les enfants de plus dix-sept (17) ans, comme déjà évoqué plus haut, s'occupent du traitement chimique des plantations. Contrairement à ceux qui travaillent avec leurs « parents », les jeunes ici n'ont en général qu'un jour de repos dans la semaine : vendredi pour les musulmans et dimanche pour les chrétiens. Par rapport au rythme de travail, un jeune manœuvre agricole a parlé de celui-ci en ces termes :

*« Chez mon patron, le soleil ne trouve pas le manœuvre à la maison. Nous allons donc à la plantation avant le lever du soleil, et nous ne rentrons que la nuit. »*

Notons aussi, qu'en dépit du rythme intense et de la dureté du travail, auxquels sont soumis les enfants contractuels, il nous est revenu que de nombreux exploitants, dans nos trois départements, ne respectaient pas les clauses des contrats. A ce propos, nous avons reçu un témoignage éloquent des responsables de l'Amicale des Maliens de Soubré :

*« Les enfants, qui ont des contrats, n'ont pas de repos dans les plantations. Nous connaissons le cas d'un enfant de quatorze (14) ans, qui a travaillé dans une exploitation de quatre hectares à Soubré. Il a fait trois ans, sans recevoir les soixante quinze mille (75 000) francs qu'on lui avait promis. Beaucoup de planteurs refusent de payer les enfants. C'est la raison pour laquelle,*

***nombreux sont les enfants qui fuient les plantations de leur patron. Parfois, des patrons trouvent des excuses pour ne pas payer les enfants. Ils leur envoient leurs femmes ou leurs filles comme pièges. On accuse, après, les enfants d'avoir cherché la femme ou la fille de l'employeur, pour ne pas les payer. Devant une telle situation, les jeunes n'ont pas de recours. »***

Un autre type de raison qui rend compte du non-respect de ses engagements par l'employeur, apparaît dans le discours ci-après :

***« Pour ne pas payer les enfants, les exploitants avancent souvent qu'ils ont eu à faire trop de dépenses par rapport à ces derniers, notamment en matière de santé, et c'est ainsi que plusieurs enfants ne se retrouvent, pour un contrat annuel de quatre-vingt (80 000) mille francs, qu'avec dix mille (10 000) francs au bout d'une année »*** (Le Responsable de la communauté togolaise de Niablé).

Comme on le constate, à travers ces discours, de nombreux prétextes sont avancés, ou plutôt des stratégies sont déployées par des exploitants agricoles, pour ne pas respecter les clauses des contrats qui les lient aux enfants. Devant des conditions de travail difficiles et le non-respect de leurs engagements par les employeurs, de nombreux jeunes sont naturellement mobiles dans l'espace et dans le temps.

Concernant les coûts des contrats à durée déterminée des jeunes, ceux-ci s'élèvent, par exemple pour les contrats annuels dans le département d'Abengourou, à soixante-dix mille (70 000) ou quatre vingt mille (80 000) francs, alors qu'ils varient entre quatre-vingt dix mille (90 000) francs et cent vingt mille (120 000) francs pour les départements de Soubré et d'Oumé<sup>20</sup>.

En dehors des contrats à durée déterminée, on note l'existence de ceux liés à la tâche (exemple de contrat de défrichage d'un ou de deux hectares ou d'une portion de jachère) payés généralement dès leur exécution. Ce type de contrat semble de plus en plus prisé par les jeunes dans les trois départements visités. Ceci est parfaitement compréhensible, dans la mesure où de tels contrats sécurisent sans doute beaucoup plus les enfants par

---

<sup>20</sup> Il faut signaler qu'il y a une dizaine d'années, le coût des contrats annuels des enfants se situait nettement en deçà des chiffres mentionnés ci-dessus : certains étaient payés à trente mille francs par an, soit moins de trois mille (3 000) francs par mois !

rapport aux gains qu'ils en tirent<sup>21</sup>, alors que le premier type de contrat se situe beaucoup plus dans un espace plein d'incertitudes.

Au regard des conditions de travail des enfants, on peut retenir que celles-ci paraissent être particulièrement contraignantes, quand il s'agit de contrats formels ou tacites, et mettre sous forte pression des jeunes, sans défense face à des adultes qu'ils ne connaissent pas ; ce qui ne semble pas être le cas de ceux censés travailler avec leurs « parents ».

## 1.9 Les personnes interpellées et/ou condamnées dans le cadre de la traite des enfants

Dans le cadre de la traite d'enfants vers notre zone d'étude, c'est dans les départements d'Abengourou et de Soubré, que nous avons eu quelques informations, au sujet de personnes interpellées et ou condamnées par les institutions de défense sociale. A Soubré, un officier de police, apparemment très préoccupé et engagé dans la lutte contre la traite des enfants, nous a dit ceci :

*« Les enfants sont souvent convoyés par des burkinabés vers la ville de Soubré. Depuis que j'ai été affecté dans ce département, tout mineur, non accompagné, doit être conduit au commissariat. Très souvent, ce sont des immigrés installés ici qui ramènent des petits groupes de quatre à cinq enfants au maximum. J'ai déféré récemment huit enfants non accompagnés, et le juge les a libérés. A présent, je préfère remettre les enfants que j'interpelle au responsable du consulat de Soubré, pour qu'on les rapatrie. Mais je ne sais pas si cela est fait réellement. Par rapport à ces huit enfants qui ont été libérés ; après enquête, on a su qu'ils étaient venus par le truchement d'un intermédiaire, qui devait les emmener aux « quatre carrefours » (un village du département de Soubré). Le destinataire de ces enfants a été finalement retrouvé ; il a raconté qu'il a fait venir ces gosses, dans le but de les former dans une école coranique. Tout le monde sait pourtant que c'est un grand planteur qui a besoin de main d'œuvre. Ce monsieur n'a pas été inquiété par la suite dans cette affaire. »*

---

<sup>21</sup> Pour avoir une idée plus précise de ces contrats à la tâche, il faut savoir par exemple, que le désherbage d'un hectare de cacao est payé entre dix mille (10 000) et quinze mille (15 000) francs

L'interpellation des personnes impliquées dans la traite d'enfants, est un fait avéré sur le terrain.

Il faut noter cependant, à propos de l'interpellation des personnes et de leur condamnation dans le cadre de cette traite, que les actions de répression des institutions de défense sociale ne semblent pas fréquentes, sans doute à cause de l'inadaptation et l'insuffisance des textes législatifs en la matière<sup>22</sup>. Au sujet de la condamnation de ces personnes, il nous a été rapporté qu'un individu avait été condamné, à Abengourou pour le motif d'aliénation d'enfant. Il n'a été incarcéré que pour une peine ferme de dix (10) jours !

## 1.10 Réflexion sur les définitions et le cadre conceptuel de l'objet d'étude

La description des manifestations du phénomène de la traite et des pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao dans notre zone d'étude, nous permet de nous interroger sur la pertinence du cadre conceptuel de l'objet.

Concernant la classe d'âge choisie par le BIT pour déterminer la catégorie d'enfants concernée par le phénomène, notre travail de recherche montre que cette catégorie (personnes de moins de dix-huit (18) ans), qui ne recouvre que partiellement la réalité sociale des jeunes victimes de traite et des pires formes de travail, est peu opératoire au regard de celle-ci et de la lutte contre ce phénomène.

En effet, les jeunes que nous avons rencontrés dans la zone d'étude, sont des personnes, ayant apparemment, moins de dix-huit (18) ans ou parfois dix-huit (18) ans révolus. Peut-on prouver, par exemple, au niveau des conséquences du phénomène sur les plans psychologique, social et de la santé, qu'il existe une différence sensible et significative, selon qu'on a affaire à un enfant de dix-sept (17) ans ou à un autre de dix-huit (18) ans et demi ?

En dehors de cet aspect biologique, qui remet ici, selon nous, en question le caractère opératoire du concept d'enfant retenu dans le cadre de notre analyse, il faut ajouter qu'une contrainte d'ordre juridique, c'est-à-dire

---

<sup>22</sup> Nous reviendrons plus loin sur cet élément.

l'absence de pièces d'identité chez la grande majorité des jeunes manœuvres agricoles, rend aussi ce concept inopérant. En effet, comment lutter contre la traite et les pires formes de travail des enfants, lorsqu'on se trouve dans l'incapacité de déterminer l'âge réel des jeunes ?

On peut rappeler enfin, que dans les sociétés africaines, notamment en milieu rural, l'éducation et la socialisation des jeunes se font, dès la tendre enfance, par le biais du travail, de sorte que l'adolescent africain devient très tôt un adulte dans la conception socioculturelle ; sans compter que la main d'œuvre infantile constitue, dans un contexte de pauvreté et d'une agriculture très peu mécanisée en zone forestière, une force de travail indispensable à l'exploitation agricole familiale. On peut se demander alors si le concept d'enfant défini par le BIT, tient compte de cette conception culturelle du travail des jeunes<sup>23</sup> et de cette réalité sociale, et permettra de lutter efficacement contre la traite et les pires formes de travail des enfants<sup>24</sup>.

Ces interrogations et observations sur le cadre conceptuel de notre étude, et qui mettent en exergue le caractère artificiel de la définition de l'enfant, devraient amener la GTZ à organiser un atelier ou séminaire, réunissant divers partenaires au développement, intervenant dans la lutte contre ce phénomène, où ces questions seront débattues. Ceci permettra de préciser des notions utiles à une lutte adéquate contre la traite et l'exploitation des enfants en milieu rural.

C'est l'aspect inopérateur du concept d'enfant qui nous a conduit à employer, de façon indifférenciée, les termes d'enfant ou de jeune, pour désigner la réalité sociale des enfants victimes de traite ou de leur situation de travail.

---

<sup>23</sup> Même en dehors du cadre strict du travail, les jeunes africains, quel que soit le sexe, sont bien souvent, avant l'âge de dix-huit ans, en milieu rural, père ou mère de famille.

<sup>24</sup> Il n'est pas étonnant, comme nous le verrons plus loin, que la conception socioculturelle du travail des enfants soit une contrainte importante à la lutte contre ce phénomène.

## 2. FACTEURS EXPLICATIFS DU PHENOMENE DE LA TRAITE ET DES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES PLANTATIONS DE CAFE-CACAO,

---

C'est une conjugaison de facteurs divers, qui semble expliquer la nature et l'ampleur du phénomène de la traite et des pires formes de travail des enfants, dans les plantations de café-cacao de nos trois départements.

### 2.1 Une tradition de flux migratoire saisonnier ou d'installation en Côte d'Ivoire

On ne peut comprendre le phénomène de la traite et des pires formes de travail des enfants immigrés dans les plantations de café-cacao, sans faire référence sur un plan historique aux migrations traditionnelles des peuples des pays du Nord, Burkina Faso et Mali notamment, vers la Côte d'Ivoire.

Historiquement, les populations d'Afrique de l'Ouest ont toujours migré à l'intérieur de leurs frontières ou d'un pays à un autre. C'est dans cette logique qu'avant, durant et après la colonisation, des populations se sont déplacées à la recherche de terres arables ou de fourrage et de travail vers les zones forestières (Côte d'Ivoire et Ghana notamment). Pour parler des populations du Burkina Faso, notons que c'est surtout durant la colonisation française que de nombreux voltaïques sont arrivés en Côte d'Ivoire dans le cadre de recrutements administratifs et de conscriptions pour la deuxième guerre mondiale. La France, puissance colonisatrice, a essentiellement construit le développement de ses chantiers et de ses entreprises coloniales en Côte d'Ivoire (chemins de fer, routes et ponts, ports, entreprises agricoles et de bois, etc.), par le biais de l'utilisation d'une abondante main d'œuvre voltaïque.

Malgré l'abolition du travail forcé en 1946, les voltaïques ont continué à travailler pour des raisons économiques, dans les plantations en Côte

d'Ivoire, ou dans les mines au Ghana. En 1951, le Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main d'œuvre (SIAMO) a été créé pour réguler le flux migratoire vers la Côte d'Ivoire. Pour donner un aperçu de l'ampleur de cette migration, il convient de rappeler que de mars à décembre 1951, cinquante et un mille (51 000) travailleurs ont été convoyés vers la Côte d'Ivoire, par l'intermédiaire de ce syndicat. En 1960, le syndicat a été interdit, en raison de rapports faisant état de cas d'abus, mais la migration s'est poursuivie<sup>25</sup>.

Pour ce qui est du Mali (ex-Soudan français), il convient de dire qu'il a toujours existé une tradition de migration, principalement des peuples du Sud (région de Sikasso), proches de la frontière Nord de la Côte d'Ivoire actuelle, vers les zones forestières de ce pays. Il faut signaler que des accords ont été signés entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali, pour faciliter la libre circulation des travailleurs entre ces pays. Que ce soit pour le Burkina Faso ou le Mali, retenons que les migrations ne concernaient pas seulement les adultes, mais également les enfants. Ceux-ci voyageaient avec leurs parents, ou émigraient seuls, pour trouver un emploi dans les zones forestières.

On peut dire que c'est à travers des mouvements migratoires continus dans l'histoire, et des conventions ou accords entre pays, qu'une tradition de flux migratoire saisonnier ou d'installation des populations burkinabé et maliennes, adultes et enfants, s'est instaurée, et ce en direction de la Côte d'Ivoire.

Nous pouvons donc considérer que c'est par le biais, ou sous le couvert d'une tradition de flux migratoire saisonnier ou d'installation en Côte d'Ivoire, perçue généralement, comme une situation normale, que va se mettre en place et s'organiser tout un système de traite d'enfants, à ramifications multiples, au plan transnational, c'est-à-dire, autant en Côte d'Ivoire que dans les pays d'émigration.

---

<sup>25</sup> Il convient d'indiquer, qu'en dehors de la colonisation, trois autres facteurs ont contribué aussi à consolider la tradition de flux migratoire saisonnier ou d'installation des burkinabé en Côte d'Ivoire. Il s'agit de l'expulsion, en 1970, des travailleurs agricoles étrangers des plantations de café-cacao du Ghana, de la grande famine qui a affecté le sahel en 1973, et enfin de la révolution culturelle de Thomas SANKARA à partir de 1984.

## 2.2 La pauvreté des zones rurales pourvoyeuses d'enfants

Le Burkina Faso, le Mali et le Togo, principaux pays pourvoyeurs d'enfants dans nos départements, sont des Etats très pauvres, où le tiers (1/3) de la population de chacun de ces pays, vit en dessous du seuil de pauvreté. La majorité de la population agricole de ces Etats, dont les terres ne sont le plus souvent irriguées que par la pluie, connaît un chômage saisonnier. Durant la saison sèche, la population doit migrer à la recherche de travail. Cette situation de pauvreté contribue à l'exode rural et renforce le phénomène de migration vers d'autres pays, à l'image de la Côte d'Ivoire, qui ont connu, ou connaissent un taux de croissance relativement plus élevé.

Nous avons pu recueillir différents discours, où la traite et les pires formes de travail des enfants sont, selon les enquêtés, imputables à la pauvreté extrême qui sévit dans les pays d'origine de ces jeunes migrants :

*« C'est l'extrême pauvreté qui pousse les enfants à quitter leur pays pour venir ici. Il faut les voir arriver pour s'en convaincre : ils sont de véritables épaves humaines, quand ils arrivent chez nous ici. Ils sont donc prêts à accepter tout type de travail ; l'essentiel, c'est qu'ils gagnent plus que chez eux quand ils travaillent. »*

(Responsables de la gendarmerie à Soubré).

*« Je dis toujours aux enfants burkinabé de ne pas venir travailler dans les plantations en Côte d'Ivoire. Mais ils me disent qu'ils n'ont rien à manger au pays, et que leurs parents sont très pauvres. Ils disent, que lorsqu'ils se lèvent le matin, ils constatent tous les jours que leur père et leur mère n'ont rien. C'est alors, qu'ils décident de venir tous seuls, ou de suivre des tontons en Côte d'Ivoire. Quand j'entends tout ça, cela me fait mal, et je cherche à les aider en les plaçant chez des propriétaires de plantations de café-cacao. »* (Responsable de la communauté des Burkinabé du Département d'Abengourou).

*« Moi, je me sens mieux dans un pays, où on dit qu'il y a des dangers à cause de la guerre, que chez moi. Ici, il y a la guerre, mais tu peux trouver à manger et envoyer de l'argent au pays. Chez moi, tu peux travailler dix ans, et tu n'es pas sûr de gagner ce que tu as ici en un an. Si tu es garçon ici, et que tu peux faire tous les*

***travaux qu'on te donne, tu peux rentrer au pays avec beaucoup d'argent.*** » (un jeune manœuvre burkinabé).

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, le dernier discours semble montrer que, malgré l'état de guerre que connaît la Côte d'Ivoire depuis 2002, la crise n'a pas freiné les migrations vers ce pays.

### 2.3 La porosité des frontières

En Côte d'Ivoire, comme d'ailleurs le plus souvent en Afrique, les frontières politiques ne sont des frontières que de nom, puisqu'en dehors des postes frontaliers de douane, de police, de gendarmerie, elles sont, rarement matérialisées et faiblement contrôlées. Dans le département d'Abengourou, zone frontalière du Ghana, des dires d'enquêtés témoignent de façon éloquente de la perméabilité des frontières, qui favorise la traite des enfants vers ce département.

***« Nos frontières sont de véritables passoires ; c'est la raison pour laquelle de nombreux trafiquants de personnes et de biens, peuvent accéder assez facilement au pays en contournant, par la brousse, les postes frontaliers où sont positionnées les forces de l'ordre. »*** (des responsables de la gendarmerie et de la police du département d'Abengourou).

***« La situation frontalière de Niablé permet aux demandeurs et aux pourvoyeurs d'enfants, de contourner les barrages de police pour emprunter les pistes rurales menant vers Niablé. Si on ne règle pas le problème de frontière, la traite des enfants sera toujours importante. »*** (Le sous-préfet de Niablé).

***« Des villages, des campements et des plantations qui sont situés près de la ligne du département d'Abengourou, faisant frontière avec le Ghana, débordent parfois cette frontière. Il est alors facile pour les enfants arrivant du Ghana, lieu de transit des migrations vers la Côte d'Ivoire, de passer par ces villages, campements et plantations, et par les mille pistes que l'on retrouve au niveau de la frontière, et d'entrer à Abengourou. Il y a trop de pistes ; quand il y a vol de véhicules, les bandits contournent les barrages par les pistes. Comment peut-on parler de frontière, quand les plantations***

*ghanéennes et ivoiriennes sont confondues ?* » (un responsable de la police d'Abengourou).

Le dernier discours montre, que lorsque des frontières écologiques débordent une frontière politique (que ce soit dans le sens du Ghana vers la Côte d'Ivoire ou dans le sens inverse), il est utopique de pouvoir empêcher la traite des enfants.

## 2.4 Les stratégies déployées par les acteurs de la filière

Les acteurs de la filière sont, la plupart du temps, très imaginatifs en matière de stratégies déployées pour passer les frontières et les barrages et atteindre leur destination souhaitée avec les enfants. Les informations contenues dans les propos suivants et obtenues dans les départements d'Abengourou et de Soubré, rendent bien compte de ce phénomène :

*« Les enfants et les intermédiaires, quand ils arrivent à Dormahenkro et Osséïkro, descendent des véhicules, et passent par les champs de cacaoyers. Lorsque les éléments des forces de l'ordre les aperçoivent, ceux-ci les confondent avec les manœuvres agricoles travaillant dans ces plantations. Ceci se passe tout le long de la frontière, dans les localités de Dormahenkro, Osséïkro (Ghana) et Akati, Mapoussi, Adamakro, Mazanoua, Yaobabikro (Côte d'Ivoire). Il y a dans la zone frontalière d'Abengourou plus de campements que de villages ; ceci arrange les trafiquants d'enfants qui profitent de cette situation, pour rentrer dans le département. Comment peut-on bloquer le trafic, devant de telles stratégies employées par ceux qui emmènent les enfants ici ? Il faut dire aussi que l'environnement géographique favorise les stratégies des trafiquants. »* (les responsables de la police judiciaire à Abengourou).

*« Lorsque les cars arrivent aux barrages, il n'y a pas souvent, à bord de ces véhicules de transport en commun, des enfants qui voyagent tous seuls. Les adultes qui sont assis près d'eux disent que ce sont leurs enfants. Mais nous savons qu'il y a parfois des enfants qui descendent avant nos barrages, et qui rattrapent leur car un peu plus loin. Ce sont les trafiquants qui font tout cela. Nous, nous sommes tellement occupés par nos tâches quotidiennes*

*de contrôle routier, qu'on ne peut pas abandonner le poste pour poursuivre un seul car. De toutes les manières, ces trafiquants sont très malins, ils sont souvent invisibles, comme leurs enfants aussi.* » (des éléments de la gendarmerie assurant le contrôle routier à Abengourou).

*« les convoyeurs trafiquants d'enfants les répartissent, bien avant les barrages et corridors, dans différents véhicules (Dynas, taxis, motos, etc.), afin de moins attirer l'attention des forces de l'ordre, à cause du grand nombre d'enfants, et tromper ainsi la vigilance de ces derniers.* » (un officier de la police de Soubré).

*« Les convoyeurs d'enfants sont très rusés. Lorsqu'on monte dans les cars, pour contrôler l'identité des passagers, nous sommes confrontés à des difficultés. Toute personne adulte, assise près d'un enfant, le présente toujours comme étant le sien. Nous ne pouvons pas prouver le contraire, parce qu'ils n'ont aucune pièce administrative. Nous savons, en fait, que ce sont les enfants que le convoyeur a distribué aux différents passagers. Devant une telle situation, vous ne pouvez rien tirer des enfants ; ils ont la bouche cousue, et ce sont uniquement les adultes qui parlent en leur nom.* » (des responsables de la gendarmerie de Soubré).

En dehors des stratégies des acteurs de la traite d'enfants mentionnées ci-dessus, une autre consiste à faire passer de nombreux enfants immigrés, voyageant à bord de cars, pour des élèves en vacances, venant voir leurs parents installés dans nos trois (3) départements.

Toutes les pratiques décrites ci-dessus, prouvent que les acteurs de la filière de la traite d'enfants, particulièrement imaginatifs en la matière, sont capables de déployer, en fonction de l'environnement et des obstacles rencontrés, des stratégies diverses pour atteindre leurs objectifs.

Cette traite repose sur des réseaux bien organisés, avec des acteurs invisibles qui peuvent même, comme l'a dit un de nos enquêtés, *« faire passer de nombreux enfants, victimes de traite, de l'Est à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, sans être repérés par qui que ce soit.* »

## 2.5 Le laxisme et la corruption d'éléments des forces de l'ordre

Outre les stratégies dont nous venons de parler, il existe une autre variable explicative de la traite d'enfants dans les trois départements. Il s'agit d'un certain laxisme et de la corruption d'éléments des forces de l'ordre, qui transparaissent dans les déclarations des enquêtés :

*« Le phénomène de la traite des enfants n'est pas perçu par les différents responsables institutionnels et même par les forces de l'ordre, comme un problème national ou un mal contre les enfants. C'est la raison pour laquelle, il y a un laisser-faire chez de nombreux responsables et agents de l'Etat face à ce phénomène. »*

(Un responsable de l'administration dans le département d'Abengourou).

*« Qu'est ce que vous venez faire encore, la GTZ, ici ? Partout, il y a des campagnes de sensibilisation contre le phénomène du trafic des enfants et les travaux dangereux qu'ils effectuent dans les plantations. Mais nous, on ne considère pas ça comme un problème ; ce sont les blancs encore qui veulent fatiguer la Côte d'Ivoire ; ce n'est pas un problème ça. Tout le monde a travaillé dans les plantations quand on était enfant. Nous, on lutte contre les bandits et les truands. Laissez-nous, avec vos problèmes d'enfants trafiqués et de travaux dangereux. »* (Type de discours recueillis auprès d'éléments des forces de l'ordre dans nos trois départements.

*« Entre convoyeurs, chauffeurs et forces de l'ordre, il existe des rapports de complicité pour l'exploitation en commun d'un commerce juteux, celui du trafic des enfants. Les convoyeurs s'entendent avec le chauffeur, pour surcharger le plus possible les autocars. On peut se retrouver ainsi avec soixante-dix (70) personnes dans un car de cinquante-cinq (55) places, cent (100) à cent vingt (120) passagers pour un de soixante-dix (70) places. Les convoyeurs ont des connaissances à tous les points de contrôle. Sachant qu'ils transportent les enfants, ils négocient avec ces agents des forces de l'ordre, et leur payent un droit de passage. Les cars peuvent alors continuer leur trajet sans aucun contrôle. »*

(Enquêtés ayant souhaité que leur statut et fonction ne soient pas révélés).

Le deuxième discours ci-dessus montre que notre équipe avait l'air, parfois, d'ennuyer les agents des forces de l'ordre, et que notre préoccupation de recherche les faisait même sourire. Nous avons ressenti cela surtout à Oumé, ville qui abrite pourtant le projet pilote de la Côte d'Ivoire de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao ! Il est clair qu'un tel désintérêt manifesté par ces acteurs vis-à-vis de notre objet d'étude, ne peut que rendre compte du laxisme d'agents de base des forces de l'ordre ; laxisme qui explique évidemment la facilité avec laquelle les intermédiaires et enfants accèdent à nos différents départements.

Concernant le dernier discours qui a trait à la corruption d'agents des forces de l'ordre, qui favoriserait la traite d'enfants, notons que nous n'avons pas pu vérifier nous-mêmes cette allégation.

Si le laxisme et la corruption d'agents des forces de l'ordre sont des réalités avérées, il est compréhensible que ces éléments ne puissent que contribuer à renforcer la traite d'enfants dans la zone d'étude.

## 2.6 La raréfaction et le besoin de main-d'œuvre depuis la crise socio-politique de la Côte d'Ivoire

Depuis la crise de 2002, différents témoignages montrent que, à quelques nuances près, il existe une certaine raréfaction de la main d'œuvre dans la zone d'étude à cause du retour de nombreux immigrés dans leur pays d'origine :

*« On a observé, lors de la crise, des replis massifs de burkinabé vers leur pays, dans le souci de sécuriser les personnes vulnérables, particulièrement les femmes, les enfants et les jeunes. Nombre de personnes adultes, anciennes victimes du trafic d'enfants, et qui n'ont jamais pu se faire une place en Côte d'Ivoire, ont profité des opérations de rapatriement « Ba-yiri », pour rentrer sans trop de "honte" au village, en jurant par tous leurs dieux "qu'on ne les y reprendrait plus". Ce sont souvent de pauvres loques dépitées et découragées par l'aventure ivoirienne. Des employeurs planteurs en ont profité aussi pour renvoyer au pays et à moindre frais, des enfants, dont certains étaient devenus adultes, et à qui ils devaient beaucoup d'argent pour des années de travail non rémunérées. Le prétexte de la guerre a suffi aux parents, qui les ont plutôt*

*remerciés d'avoir ramené vivants leurs enfants.* » (Un responsable du consulat du Burkina Faso de Soubré).

*« De nombreux immigrés sont repartis vers leur pays. Le flux migratoire vers la Côte d'Ivoire est en baisse ; mais il demeure relativement important. »* (Le Sous-préfet de Niablé).

*« Depuis que la guerre existe, de nombreuses plantations de café et de cacao sont abandonnées, faute de main d'œuvre. »* (Un paysan à Abengourou).

*« Aujourd'hui, il y a beaucoup de plantations qui sont gâtées, parce que la main d'œuvre a disparu. Si on enlève les enfants qui travaillent dans nos plantations, ce sera la fin de la production du cacao. Si on retire les enfants, notamment ceux des burkinabés, qui sont les plus nombreux dans nos plantations de café-cacao, ça ne marchera pas. »* (Un planteur autochtone dans la sous-préfecture de Niablé).

*« Pour avoir aujourd'hui un travailleur pour son champ, c'est très difficile ; même les enfants des burkinabé qui sont là, ce n'est pas facile de les avoir, parce qu'ils travaillent pour leurs parents. »* (Un planteur autochtone à Ouréyo, dans le département de Soubré).

La raréfaction de la main d'œuvre a eu pour conséquence le fait suivant : La demande d'ouvriers agricoles étant supérieure à l'offre, le coût de la main d'œuvre expérimentée, c'est-à-dire les adultes, a connu une assez nette augmentation. C'est ainsi que le coût du contrat annuel d'un manœuvre adulte, qui variait, dans le département d'Abengourou, entre cent mille (100 000) et cent vingt mille (120 000) francs, est passé aujourd'hui à cent cinquante mille (150 000) francs, alors qu'à Soubré ce coût peut atteindre de nos jours deux cent cinquante mille (250 000) francs !

De nombreux planteurs (étrangers comme ivoiriens) ont naturellement déploré cette situation, qui contribue à augmenter leurs charges d'exploitation.

*« Le coût de la main d'œuvre adulte est devenue de nos jours trop élevé. Quand tu prends un manœuvre aujourd'hui, tu ne sais pas comment le payer au bout d'un an. »* (Un exploitant agricole burkinabé à Abengourou).

**« Les manœuvres qui étaient moins chers avant la crise, sont aujourd'hui trop chers pour nous. Parce qu'ils savent qu'on a besoin d'eux, ils font le malin, et parfois même, ils ne respectent pas le contrat, et vont travailler avec des planteurs qui leur disent qu'ils vont leur donner plus d'argent. »** (Un exploitant agricole autochtone du département de Soubré).

Devant ce fort besoin de main d'œuvre que de nombreux planteurs ont du mal à acquérir, et face à son coût actuel, les planteurs (autochtones comme allogènes) préfèrent tous se rabattre, dans les trois départements visités, sur une main d'œuvre infantile bon marché. Comme de nombreux exploitants agricoles le disent,

**« Ils préfèrent avoir des enfants comme manœuvres agricoles dans leurs plantations de café-cacao, parce que leurs contrats leur reviennent moins chers. »** (Type de discours recueillis auprès des planteurs des trois départements).

Le coût de la main d'œuvre infantile restant plus supportable au niveau de leur charge d'exploitation<sup>26</sup>, cette main d'œuvre demeure plus que jamais fortement prisée par les planteurs. La logique d'une telle rationalité économique, ne peut que contribuer à perpétuer et développer la traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao.

## 2.7 Le coût élevé des intrants agricoles

Dans tous les départements enquêtés, les planteurs (autochtones, allochtones et allogènes) ont décrié le prix élevé, à l'hectare, des intrants agricoles nécessaires à l'entretien de leur plantation de café-cacao. Ceci est compréhensible, dans la mesure où le coût de ces intrants (engrais et produits phytosanitaires) a connu une augmentation de plus de 40% en huit (8) ans, au plan national<sup>27</sup>, alors qu'on observe, sur le plan historique, une tendance à la baisse des cours du kilogramme de café et de cacao au niveau

<sup>26</sup> Ce coût a connu aussi une augmentation, puisque le contrat annuel d'un enfant, dans les trois départements confondus, peut s'élever jusqu'à cent vingt mille (120 000) francs.

<sup>27</sup> Un sac par exemple de 100 kg d'engrais était vendu à Soubré à 8 000 francs en 1997, alors que son prix s'élève aujourd'hui, dans cette localité, à 11 500 francs. Il faut indiquer aussi qu'une tonne d'engrais coûte, au Ghana, cent mille (100 000) francs, alors qu'elle revient, sur le marché ivoirien, à plus de deux cent mille (200 000) francs.

bord champ. C'est la raison pour laquelle, de nombreux paysans se sont plaints du prix des intrants agricoles :

**« *Le planteur n'est planteur aujourd'hui que de nom. A la récolte, nous n'avons rien ; nous sommes endettés dès la vente de nos produits agricoles, à cause du coût élevé de l'engrais et des produits phytosanitaires.* »** (Un grand planteur rencontré à Abengourou).

**« *La terre n'est plus fertile comme avant ; les engrais et les produits chimiques sont devenus trop chers. Les commerçants ne veulent plus nous faire de crédit, or nous n'avons pas assez d'argent pour payer cash.* »** (Un planteur rencontré à Oukrouyo-département de Soubré).

Le coût élevé des charges d'exploitation, à cause du prix des intrants agricoles, permet de comprendre la réaction suivante des planteurs :

**« *Beaucoup de gens envoient les enfants vers nos plantations. Ceci nous arrange, parce que c'est une main d'œuvre que tu peux payer moins cher, puisqu'ils n'ont pas d'expérience. Etant donné que nous devons payer très cher les produits phytosanitaires et les engrais, lorsque nous utilisons les enfants, pour travailler dans nos plantations, les dépenses pour l'entretien de ces plantations sont moins élevées. Ça permet aux planteurs de prendre plusieurs enfants ; ce qui est difficile à faire avec les adultes.* »** (Type de discours recueillis auprès de nombreux chefs d'exploitation dans les trois départements).

Un tel comportement des planteurs, qui obéit à une rationalité économique, favorise la traite et les pires formes de travail des enfants.

## **2.8 Les enfants: une main d'œuvre taillable et corvéable à merci**

En dehors du coût relativement faible de la main d'œuvre infantile, un autre facteur semble expliquer la préférence des planteurs pour cette catégorie de manœuvres agricoles. Cet élément réside dans le fait que, de manière générale, et selon les informations reçues, les enfants constituent une main d'œuvre taillable et corvéable à merci.

*« Quand les jeunes immigrés arrivent ici, ils sont très sales et n'ont pas une belle allure au plan physique. Ils ont l'air malades, ils n'ont rien à manger, et ne savent même pas où dormir. Moi, dans ma cour, j'en recevais beaucoup qui restaient ici, en attendant d'avoir du travail dans les plantations. Quand ils trouvent du travail, ils s'accrochent vraiment à leur contrat qu'ils ne veulent pas perdre ; ils sont prêts à faire tout ce que vous leur demandez, par rapport aux travaux dans la plantation. Entre leur pays où ils sont pauvres et ici, où on les nourrit, les habille et on les soigne quand ils sont malades, c'est comme entre la nuit et le jour. »* (Un planteur autochtone à Niablé).

A ce propos, de nombreux planteurs autochtones nous ont dit

*« qu'ils préféreraient engager des jeunes étrangers qui arrivent pour la première fois en Côte d'Ivoire, non seulement à cause de leur prix abordable, mais aussi, parce qu'ils obéissent toujours à leur patron. Ce qui n'est pas le cas des manœuvres adultes et des jeunes immigrés qui ont duré ici à Bettié. Quand ils sont anciens, ils se comportent comme des ivoiriens. »* (Type de discours recueillis auprès de nombreux planteurs autochtones dans le département d'Abengourou).

Si l'on s'en tient à ces discours, nous avons certainement affaire à des jeunes, extrêmement malléables par des employeurs qui ont bien voulu les engager dans leur plantation. Ces jeunes sont alors prêts à répondre à toutes les sollicitations des exploitants agricoles pour avoir leur estime, et surtout sauvegarder leur emploi. Ils savent qu'après tout, leur sort (au plan financier) ne dépend que de leur employeur, susceptible de rompre à tout moment leur contrat !

Si de tels rapports entre employeur et employé sont confirmés par les faits (que nous n'avons pas pu vérifier) dans la zone d'étude, ceci se comprend au plan sociologique. En effet, il est prouvé qu'un individu, qui arrive pour la première fois dans un espace social (entendons ici un champ de relations sociales, d'acculturation et de conflits) qui lui est étranger, a tendance à en respecter strictement, et même parfois avec un certain zèle, les normes et valeurs. C'est lorsqu'il a passé un temps relativement long dans cet espace, qu'il peut adopter ou adopte des comportements s'écartant des normes et valeurs prescrites.

Le fait que les jeunes immigrés constituent souvent une main d'œuvre taillable et corvéable à merci, ne peut qu'encourager la traite et les pires formes de travail des enfants.

## 2.9 Le travail des enfants dans les exploitations agricoles, une tradition socioculturelle dans les pays pourvoyeurs d'enfants et en Côte d'Ivoire

Le travail des enfants s'explique aussi, comme nous allons le voir, par des facteurs traditionnels. En effet, sur le plan socioculturel, que ce soit dans les pays pourvoyeurs d'enfants (Burkina Faso, Mali, Togo) ou en Côte d'Ivoire, la transmission des valeurs sociales et la socialisation se font, comme évoqué plus haut, par le biais du travail.

Dans le cadre de la famille élargie, l'éducation d'un enfant est considérée comme une affaire relevant de la responsabilité de tous. On peut par conséquent confier son éducation et sa socialisation à des membres de la famille, habitant la ville ou un autre pays, qui sont censés assurer l'épanouissement personnel de l'enfant, à travers le travail et l'instruction. Cette solidarité familiale a permis, et permet souvent de masquer des pratiques de traite et d'exploitation d'enfants.

Il faut ajouter à cela, que cette conception socioculturelle du travail des jeunes amène, naturellement, les acteurs de la filière de la traite et des pires formes de travail des enfants, et aussi des responsables institutionnels (administration générale, police, gendarmerie, etc.), à avoir une faible conscience de la gravité de ce dernier phénomène. Nous en avons pour preuve les différents types de discours recueillis auprès d'enquêtés dans nos trois départements.

**« On ne peut refuser le travail des enfants en Afrique. Le travail contribue à la formation de l'enfant, et alors on ne voit pas le mal qu'il y a pour les enfants d'accompagner leurs parents dans les plantations de café-cacao. C'est à travers les difficultés liées au travail au champ, que l'enfant comprend que la vie n'est pas un jeu, et qu'il faut toujours chercher à surmonter les obstacles qui se dressent devant lui. Je ne comprends pas alors pourquoi on nous parle de traite et des pires formes de travail des enfants en Côte d'Ivoire. »** (Un responsable de l'administration à Oumé).

*« Lorsque nous rentrons dans les cars des immigrés, nous constatons que les enfants présents dans les cars sont, la plupart du temps, accompagnés par des adultes qui disent qu'ils sont leurs parents. Quand on leur demande ce qu'ils vont faire à Soubré avec ces enfants, ils répondent tous que ces jeunes viennent à Soubré pour travailler avec eux dans leur champ. Que voulez-vous qu'on leur dise ? N'est-il pas normal qu'un enfant travaille avec ses parents ? »* (Un gendarme enquêté à Soubré)

*« Les blancs nous fatiguent avec leur affaire de pires formes de travail dans nos plantations de cacao. S'ils ne veulent plus acheter le cacao, qu'ils le disent. Nous à Niablé, quand nous étions enfants, nous avons toujours travaillé dans les champs de nos parents. C'est quoi, cette question de pires formes de travail et de trafic ? »* (Un planteur autochtone à Niablé).

*« Les enfants que nous transportons dans nos cars du Burkina vers Oumé et Soubré, viennent aider leurs parents dans les plantations de café-cacao. Et puis, si d'autres viennent eux-mêmes dans ces plantations en Côte d'Ivoire, est-ce que c'est pas normal, puisqu'ils ont l'habitude de travailler dans les champs de leurs parents au pays. »* (Un chauffeur de car à Oumé).

Les discours mentionnés ici nous paraissent traduire aussi un autre fait : la conception socioculturelle du travail des enfants, permet de rendre mieux invisibles la traite et l'exploitation des enfants dans les plantations de café-cacao de nos trois départements, et contribue ainsi à sa perpétuation.

## 2.10 La traite des enfants : un commerce juteux lié à un besoin de main d'œuvre bon marché

Une variable qui paraît également expliquer la traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao, est le commerce juteux lié à un besoin de main d'œuvre bon marché dans la zone d'étude. Différents acteurs semblent tirer en effet des gains substantiels de la traite d'enfants, et c'est sans doute la raison pour laquelle, nous avons observé beaucoup de méfiance et de résistance à l'enquête chez nos interlocuteurs, lorsque que nous avons voulu aborder cette question.

Si des acteurs occasionnels (planteurs étrangers et recruteurs occasionnels d'enfants) peuvent tirer, au plan financier, quelques bénéfices du placement d'enfants, il semble que ce soit véritablement les locataires de cars, les convoyeurs qui s'adonnent à la traite des jeunes manœuvres, les pisteurs ou passeurs de frontière et les coxers qui, parce qu'ils se sont aperçus très tôt que le « commerce des enfants » était rentable, se sont, avant la crise, spécialisés dans cette traite, ou en sont devenus de véritables professionnels.

Ceci a été confirmé par les responsables de l'ONG providence, impliquée dans la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants à Soubré :

*« Lorsque de nombreuses personnes ont compris qu'il y avait beaucoup à gagner dans le trafic des enfants, des burkinabé, maliens et des ivoiriens du Nord, se sont lancés dans cette affaire. Certains ont même abandonné leur travail de commerçant, chauffeur, homme d'affaires, pour devenir des convoyeurs-trafiquants d'enfants des pays du Nord vers Soubré. »*

Le commerce des enfants a particulièrement profité, comme nous venons de le dire, aux acteurs suivants :

- **les locataires de cars**

Selon des responsables de l'Amicale des Maliens de Soubré, des locataires de cars arrivaient régulièrement, avant la crise dans cette ville en provenance du Mali, avec en moyenne trente (30) enfants par semaine, soit cent vingt (120) enfants par mois. Si nous faisons l'hypothèse que ces locataires plaçaient, dans le cadre des contrats annuels, les enfants à cent mille (100 000) francs en moyenne, les gains qu'ils tiraient par mois de cette traite, peuvent être estimés comme suit :

Pour un enfant placé à cent mille (100 000) francs, les locataires gardaient par devers eux les  $\frac{3}{4}$  de cette somme, soit, soixante quinze mille (75 000) francs. Ceci signifie qu'ils pouvaient gagner par mois 75 000 francs/enfant x 120 enfants = 9 000 000 francs. Si l'on rapporte cette somme aux trois mois de forte migration (mars, avril et mai) des enfants en direction du département de Soubré, cela veut dire qu'ils engrangeaient un bon pactole, c'est-à-dire, neuf millions (9 000 000) francs/mois X 3 mois , soit vingt sept millions (27 000

000) de francs CFA par an<sup>28</sup> !

On comprend alors pourquoi des personnes ont abandonné leur fonction initiale, pour devenir des professionnels d'une traite si juteuse.

- **les convoyeurs de cars**

Comme les locataires de cars, les convoyeurs ont, semble-t-il, joué avant la crise, un rôle déterminant dans la traite d'enfants, puisqu'ils ont profité de ce commerce juteux. C'est ainsi que, selon un agent de la gendarmerie d'Oumé, autrefois en fonction à Abengourou, *« les convoyeurs sont de vrais trafiquants. Le mot convoyeur couvre leurs activités illicites qui consistent principalement au trafic des enfants, dont ils tirent d'énormes bénéfices. Au corridor d'Abengourou, on a arrêté un convoyeur, dont l'âge se situe entre trente et quarante cinq ans, de nationalité burkinabé. Il plaçait les enfants auprès des planteurs, entre soixante dix mille (70 000) et cent vingt mille (120 000) francs CFA. »*

- **les pisteurs ou passeurs de frontière**

Les pisteurs ou passeurs de frontière ont également obtenu et continuent d'obtenir des gains substantiels de la traite d'enfants dans la région d'Abengourou. Lors de nos échanges avec ces pisteurs passeurs de frontières (jeunes déscolarisés autochtones), ceux-ci ont déclaré que

*« pour faire passer des enfants par les pistes rurales, entre le Ghana et la ville de Niablé, ils prenaient entre trois mille (3 000) et cinq mille (5 000) francs CFA par personne. »*

Si nous estimons à deux le nombre d'enfants qu'ils font entrer par jour dans la ville de Niablé, cela correspond à un gain journalier de six mille (6 000) à dix mille (10 000) francs, soit un gain mensuel variant entre cent quatre vingt mille (180 000) et trois cent mille (300 000) francs CFA ; ce qui constitue une somme non négligeable pour un jeune déscolarisé en Côte d'Ivoire !

- **les coxers**

Enfin, pour ce qui est des coxers du Burkina Faso, qui seraient en

---

<sup>28</sup> Même si cette somme correspond sans doute à un gain brut, dont il faut retirer des frais annexes liés aux charges occasionnées par la traite d'enfants (location de cars, carburant, divers droits de passage, etc.), il reste qu'elle demeure très importante.

relation constante, par rapport aux commandes d'enfants, avec les convoyeurs de cars de Soubré, ils gagneraient entre mille (1000) et cinq mille (5000) francs CFA par enfant placé auprès de ces derniers. On peut penser que ces coxers, en satisfaisant la demande de plusieurs enfants, peuvent s'en tirer, au plan financier, à bon compte, au regard du niveau de vie des habitants de leur pays.

Les difficultés rencontrées dans la quête d'informations sur les avantages économiques obtenus à partir du « commerce d'enfants », nous paraissent être un fait tout à fait compréhensible : nous sommes dans un milieu relativement, sinon fermé, où la loi du silence est la règle, dans le cadre de la protection d'intérêts et d'enjeux économiques particulièrement importants. Ces enjeux sont tels, qu'il existerait, selon des informations reçues, des réseaux protecteurs de cette traite d'enfants. Des individus appartenant à ces réseaux, pourraient ainsi attenter à la vie de toute personne qui voudrait s'immiscer dans les activités liées à cette traite ou s'opposer à celles-ci.

C'est certainement, dans cette même logique que des pisteurs (acheteurs de produits agricoles) ont déclaré, que des paysans, utilisateurs de jeunes manœuvres agricoles, peuvent refuser de vendre leur café-cacao aux acheteurs de produits trop regardants vis-à-vis de la situation des enfants dans leur plantation.

## 2.11 Les motivations des parents et des jeunes au départ du pays d'origine, le vécu de leur travail dans les plantations et leurs projets

En plus des variables explicatives de la traite et des pires formes de travail des enfants que nous avons étudiées, il convient de dire que ce phénomène semble prendre aussi racine dans les motivations des parents et des jeunes au départ du pays d'origine, le vécu du travail au niveau de la main d'œuvre infantile, de même que dans les projets de vie des enfants. Pour les parents, il s'agit essentiellement de faire partir leurs enfants en Côte d'Ivoire, pour que ceux-ci y gagnent de l'argent qu'ils enverront à la famille. A ce sujet, un responsable du consulat du Burkina Faso à Soubré a abondé dans ce sens, à travers ses dires :

***« Devant la pauvreté au pays, les parents souhaitent que leurs enfants aillent en Côte d'Ivoire pour y travailler et ramener de l'argent à la famille. Des parents visent également la réussite individuelle des enfants sur le plan de leur formation et sur le plan économique. Cette réussite peut permettre d'acquérir des biens matériels qui font cruellement défaut à la famille qui est au pays. »***

Les motivations des parents sont renforcées par l'image positive que les différents acteurs de la filière de la traite des enfants présentent de la Côte d'Ivoire, lorsqu'ils rencontrent des responsables de familles et des jeunes dans les pays pourvoyeurs de main-d'œuvre infantile. Elles sont aussi soutenues par la réussite socio-économique apparente, en Côte d'Ivoire, de membres de la famille ou de connaissances, qui retournent régulièrement dans leur pays ou qui s'y installent définitivement.

Que ce soit avant la crise, ou de nos jours, il semble que la perception de la Côte d'Ivoire comme l'eldorado ou une terre promise reste relativement invariante chez les jeunes migrants (comme d'ailleurs aussi chez leurs parents) qui y viennent seuls, parfois « pour se chercher », comme ils le disent eux-mêmes. Réussir en Côte d'Ivoire, n'est pas seulement chez les jeunes un projet vécu au niveau de l'imaginaire, mais aussi sur le plan du réel, dans la mesure où des enfants maliens, burkinabé et togolais restés au pays, voient arriver, chaque année au moins, leurs pairs de la Côte d'Ivoire, « les bras chargés d'espèces sonnantes et trébuchantes et de biens matériels » qu'ils n'ont pas forcément l'habitude de voir dans leur vie quotidienne ! A ce propos, les discours qui suivent sont particulièrement significatifs :

***« Quand mon patron m'a payé l'an passé, j'ai acheté de nouveaux habits, des lunettes et une radio pour mon père. Arrivé au pays, j'ai acheté des pagnes pour ma maman et ma grande sœur. Tout le monde était content et fier de moi dans la famille. Dans le quartier, tous mes amis m'enviaient à cause de mes habits ; beaucoup de jeunes voulaient venir avec moi, lors de mon retour en Côte d'Ivoire. »*** (Un jeune manœuvre agricole togolais à Bettié).

***« Je travaille dans cette plantation, parce que c'était trop dur au village ; on est beaucoup, et les parents n'ont rien pour s'occuper de nous. Quand mon oncle, qui est planteur de cacao en Côte d'Ivoire, est venu au pays, il a vu mon père, et je suis venu avec lui depuis 2001. Ici, je suis sûr que je vais devenir quelqu'un un jour,***

*parce que je fais des contrats et je gagne beaucoup d'argent. Mon oncle est gentil avec moi. L'année dernière, quand je parlais au pays, il m'a donné beaucoup d'argent. J'ai acheté plusieurs choses que j'ai emmenées au pays.* » (Un jeune travailleur agricole burkinabé à Ouréyo).

Devant de telles situations, le réel ne peut que renforcer l'imaginaire des enfants qui n'ont pas encore « tenté l'aventure ivoirienne ».

En ce qui concerne le vécu (pratiques, significations et représentations sociales) de leur travail, il faut retenir que les enfants semblent être, dans l'ensemble, assez favorables aux tâches quotidiennes exécutées dans les plantations de café-cacao, en dépit des contraintes liées à ces dernières. Au regard de considérations modernes relatives à la défense des droits des enfants, ceux d'entre eux qui travaillent dans les plantations de café-cacao en Côte d'Ivoire, sont souvent perçus comme des victimes de pires formes de travail, c'est-à-dire, qu'ils font l'objet d'une surinsertion sociale.

Quand on s'intéresse au vécu des enfants, travaillant dans ces plantations, on constate que la perception et les représentations sociales de leur travail semblent être tout autres. En effet, la grande majorité des enfants allogènes enquêtés pensent, d'après leurs différentes déclarations, que leurs conditions de travail et de vie sont acceptables, comparativement aux réalités quotidiennes qu'ils connaissent dans leur pays d'origine. Leur perception peut s'expliquer sans doute par le fait que, pour le même effort de travail fourni dans leur pays, ils tirent des revenus substantiels en Côte d'Ivoire, qui n'ont rien à voir avec ce qu'ils gagnent chez eux :

*« Au pays, je travaillais la terre ; par an, je gagnais vingt mille (20 000) francs CFA. Quand je suis arrivé en Côte d'Ivoire, j'ai pu avoir, la première année, cent soixante quinze mille (175 000) francs. On dit que les enfants ne doivent pas travailler dans les plantations ; mais qui peut me donner une telle somme d'argent que je n'ai jamais attrapée dans ma main. ? Pour gagner cet argent, on m'a payé mon contrat annuel, et j'ai fait d'autres contrats les jours de repos. »* (Un jeune manœuvre burkinabé rencontré à Petit Ouaga - département de Soubré).

L'obtention, pour une première fois, d'une telle somme d'argent, peut paraître faramineuse aux yeux d'un enfant qui provient d'un pays où sévit, en général, une pauvreté endémique. On peut alors parfaitement

comprendre que les conditions de travail et de vie des enfants dans les plantations, ne soient pas forcément vécues négativement par ces derniers. De notre analyse du vécu du travail chez les enfants, il semble que s'affrontent deux types de perception :

Enfants au travail dans les plantations de café-cacao, considérés par les uns, acteurs institutionnels impliqués dans la lutte contre ce phénomène, comme identités sociales négatives, et perçus par les autres, des enfants travaillant dans les exploitations agricoles, comme identités sociales positives. Les enquêtes menées auprès des jeunes de quatorze (14) à dix-huit (18) ans, et en rapport avec leurs projets, montrent aussi qu'en dehors des activités agricoles et des ressources financières qu'ils en tirent, ils n'ont apparemment pas d'autres horizons de vie. La majorité d'entre eux qui ont parlé de leurs projets, ont tenu le genre de discours ci-après :

**« Je suis venu d'un pays pauvre où mes parents n'ont rien. Je suis ici pour travailler dans les plantations pour gagner beaucoup d'argent, et retourner chaque fois au pays, pour aider mes parents. Ils comptent sur moi ici. Moi, je connais pas papier, c'est donc dans la plantation que je peux gagner ma vie. »** (Un jeune manœuvre togolais à Niablé).

Etant donné, comme nous l'avons déjà vu plus haut, que les enfants sont pour la plupart d'entre eux analphabètes, et qu'ils sont issus de familles très pauvres et nombreuses, ils ont conscience qu'ils n'ont aucune possibilité de mobilité verticale dans le secteur formel, et que les opportunités financières qui peuvent se présenter à eux, et qui leur permettent d'aider leur famille, résident essentiellement dans l'espace du travail agricole, auquel ils restent, par conséquent, fondamentalement attachés.

L'étude des motivations des parents et des jeunes, au départ du pays d'origine, du vécu de leur travail dans les plantations et de leurs projets des vie, prouvent que ce sont des variables culturelles et psychosociales, qui créent des conditions de perpétuation de la traite et des pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao, de même qu'elles en rendent compte.

## 2.12 Les faiblesses d'ordre institutionnel et l'insuffisance des textes législatifs

La Côte d'Ivoire a ratifié les conventions 182 de l'Organisation Internationale du Travail, concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, et 138, relative à l'âge minimum d'admission des enfants à l'emploi ou au travail. Dans le cadre de la convention 138, la Côte d'Ivoire a fixé l'âge minimum des enfants admis au travail, ou à un emploi, à quatorze (14) ans. Il faut signaler que la législation nationale ne précise pas, quelles sont les pires formes de travail que les enfants ne sont pas autorisés à exercer. Cette législation ne donne pas non plus de précisions sur la nature des travaux ou des emplois interdits aux enfants de quatorze ans et plus.

C'est certainement par rapport à un cadre juridique peu adapté à la traite et à l'exploitation des enfants, que le Ministère de l'Emploi et de la Fonction publique de la République de Côte d'Ivoire, a pris l'arrêté n° 2250 du 14 mars 2005, portant détermination de la liste des travaux dangereux, interdits aux enfants de moins de dix-huit (18) ans.

Relativement à la traite des enfants, soulignons que les décideurs n'ont pas mené assez d'actions et pris des mesures, si ce n'est récemment, pour lutter contre la traite et les pires formes de travail des enfants. C'est sans doute l'insuffisance de la réaction des décideurs politiques, qui rend compte de l'inexistence ou de l'inadaptation des législations et mesures, réglementant la circulation des mineurs, assortie de sanctions dissuasives à l'encontre des malfaiteurs.

Toutes choses qui expliquent pourquoi des responsables et agents de la police et de la gendarmerie sont si désarmés, face à la traite des enfants et leur situation de travail dans les plantations de café-cacao. C'est ce qui transparaît dans les différents discours de ces acteurs dans la zone d'étude :

***« On a arrêté plusieurs fois des trafiquants et des mineurs venant du Burkina Faso et du Mali. Mais une fois qu'on les interpelle, on ne sait pas toujours, sous quel motif les garder au violon, et les traduire ensuite en justice. C'est un vrai flou au niveau des textes. On ne sait pas sur quoi se baser, pour traquer ceux qui s'adonnent au trafic d'enfants vers les départements de Soubré et d'Oumé. Il faut qu'on nous dise ce qu'on doit faire, en nous appuyant sur des textes bien définis. C'est ainsi que la plupart du temps, les***

***trafiquants et les enfants sont libérés.*** » (Type de discours recueillis auprès de la gendarmerie et de la police à Oumé, Soubré et Abengourou).

Les faiblesses d'ordre institutionnel et l'insuffisance des textes législatifs, en matière de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants, constituent donc des éléments, qui concourent à la persistance de ce phénomène, de même qu'à l'impunité dont jouissent les acteurs de la filière.

### 3. LES TENDANCES ACTUELLES ET LES CONSEQUENCES DE LA TRAITE ET DES PIRES FORMES DE TRAVAIL SUR LES ENFANTS

---

Il s'agit ici, d'essayer de connaître d'abord les tendances actuelles de la nature et de l'ampleur de la traite et des pires formes de travail des enfants, dans nos trois départements, depuis la crise de 2002 jusqu'à nos jours, et ensuite de nous intéresser aux conséquences de ce phénomène sur les enfants.

#### 3.1 Les tendances actuelles de la traite des enfants

Sur le plan de la nature du phénomène de la traite, il semble que, selon les informations reçues, certains acteurs traditionnels de la filière soient moins actifs depuis la crise. Il s'agit des convoyeurs et des locataires de cars. Ceci peut s'expliquer par la relative baisse du phénomène migratoire des enfants vers la zone d'étude, certainement à cause des risques liés à l'état de guerre, et les campagnes de sensibilisation contre la traite et les pires formes de travail dans les plantations aux niveaux national et local (départements de Soubré et Oumé).

Ainsi, par exemple, et comme le traduit leur discours, les responsables de l'Amicale des Maliens à Soubré, semblent s'impliquer particulièrement dans la lutte contre ce phénomène :

*« De nombreux enfants maliens sont amenés vers Soubré pour travailler dans les plantations. Les locataires de cars ont fait trop de mal aux enfants maliens. Nous luttons contre ça au niveau de notre Amicale depuis 1992. Nous nous informons quotidiennement des mouvements des jeunes maliens vers la ville de Soubré. Aujourd'hui, nous avons un problème ; il y a des enfants qui viennent dans le département et qui rentrent en brousse sans qu'on le sache. »*

Il en est de même pour l'ONG Providence, dirigée par des intellectuels burkinabé, qui veut organiser une caravane de sensibilisation, en direction des immigrés originaires du Burkina Faso, qui sillonnera les principales localités de Côte d'Ivoire, et qui remontera tous les itinéraires de la traite des enfants, jusqu'aux régions de recrutement des jeunes dans ce pays. Dans le département d'Oumé, il existe également un projet pilote gouvernemental de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations. Ce projet, appuyé récemment par la GTZ, lutte contre ce phénomène dans ce département.

Cette dynamique actuelle de sensibilisation, au plan local, a dû contribuer à freiner ou à réduire les activités des convoyeurs et des locataires de cars. Il faut cependant dire que cette réduction de la traite, au niveau de ces acteurs, n'est qu'apparente, si l'on s'en tient aux données recueillies auprès de témoins privilégiés :

**« Les trafiquants professionnels des enfants ont aujourd'hui changé de stratégies, devant la lutte qui se fait au niveau national. Ils ne font plus venir les enfants du Burkina Faso et du Mali par grands groupes. Il s'agit de faire venir des groupes constitués de cinq (05) personnes au maximum, pour tromper la vigilance des forces de l'ordre. »** (Un officier de police à Soubré).

**« Les trafiquants ont changé actuellement leur façon de faire. Ils se font passer de plus en plus pour des planteurs. Les trafiquants burkinabé vont chercher ainsi un ou deux enfants au pays, et viennent les placer en Côte d'Ivoire. Ils font croire, aux forces de l'ordre, que ce sont leurs enfants qui viennent travailler avec eux dans leur champ. Tout le monde fait ça aujourd'hui, parce qu'ils ont peur d'être arrêtés, quand ils font un grand trafic d'enfants. »** (Le délégué consulaire burkinabé d'Oumé).

En ce qui concerne le département d'Abengourou, il semble en revanche, qu'il n'y ait pas une réduction significative des activités des passeurs de frontières, puisque ceux-ci continuent toujours, sous le couvert de coxers de gare (notamment à Niablé), de faire passer les enfants par les frontières<sup>29</sup>.

Un fait est à souligner, au plan de la tendance actuelle de la traite des enfants dans les trois départements. Tous les interlocuteurs rencontrés, nous

---

<sup>29</sup> Le nombre d'enfants entrant dans la Sous-préfecture de Niablé, paraît cependant avoir quelque peu baissé, depuis la crise.

ont affirmé, que de plus en plus d'enfants, connaissant les avantages liés à la condition de mineur par rapport au passage des frontières, migrent seuls vers notre zone d'étude. Ces enfants se font placer, par la suite, par des intermédiaires ou des individus, s'adonnant à la traite d'enfants, auprès d'exploitants agricoles. Si cette tendance se développe, on pourrait peut-être assister à une réduction du nombre d'acteurs de la filière, venant avec des enfants de pays limitrophes de la Côte d'Ivoire, au profit d'intermédiaires locaux, placeurs de ces jeunes dans les exploitations agricoles.

De l'analyse de la nature actuelle de la traite des enfants, on peut retenir que, depuis la crise, et face à la lutte menée contre ce phénomène à différents niveaux, la plupart des acteurs, autrefois très impliqués dans cette traite, ont adopté d'autres stratégies, leur permettant de continuer leurs activités sans beaucoup de risques.

Par rapport à l'ampleur actuelle de la traite des enfants, même si nous n'avons pas suffisamment de données quantitatives nous autorisant à nous prononcer sur celle-ci, il semble que, d'après les informations recueillies dans la zone d'étude, la traite d'enfants, en direction de notre zone, demeure toujours relativement importante, et risque de connaître une forte croissance dès la normalisation de la situation socio-politique en Côte d'Ivoire. A ce propos, un responsable du consulat du Burkina Faso, à Soubré, nous a dit ce qui suit :

***« On ne peut nier que la crise ait fait baisser les migrations des enfants vers le département de Soubré. Mais depuis la dernière traite de cacao de 2004-2005, le mouvement inverse s'observe. La pseudo accalmie en Côte d'Ivoire, sur le plan politique, semble encourager les retours. Beaucoup de jeunes, ne disposant de rien pour leur réinsertion au pays, préfèrent braver la crise ivoirienne, pour retrouver la plantation du père, ou les contrats qui ne manqueront pas, du fait de la raréfaction de la main d'œuvre. Il y a donc à craindre, et cela s'observe déjà, que les convoyeurs-trafiants ne reprennent du service avec encore plus de zèle, puisqu'il y a pénurie de main d'œuvre, donc une demande accrue de main d'œuvre infantile. Le phénomène du trafic a certes diminué, mais la reprise s'observe déjà. »***

Deux convoyeurs burkinabé enquêtés à Oumé ont pratiquement abondé dans le même sens :

**« Les trafiquants et les jeunes attendent actuellement au pays. Ils savent qu'il y a de nos jours un fort besoin de main d'œuvre en Côte d'Ivoire. Dès que la guerre va finir, on va se demander d'où viennent toutes ces personnes ? »**

Contrairement à ceux qui disent que la traite des enfants en direction de notre zone d'investigation aurait connu une baisse, d'autres avancent que l'ampleur de cette traite reste la même :

**« Des gens parlent de diminution du trafic des enfants ; nous, on ne comprend pas pourquoi ils disent cela. De nombreux cars arrivent toujours pleins à Soubré, et déversent les enfants venant des pays du Nord à la gare. Pour nous, l'ampleur du phénomène n'a pas changé. »** (Un gendarme enquêté à Soubré).

**« Au début de la crise, ce sont des cars pleins d'immigrés et d'enfants qui partaient ou qui passaient par cette ville, pour aller vers le Nord. A cette période, et malgré la crise, ces cars revenaient à moitié pleins. Mais aujourd'hui, c'est à autre chose qu'on assiste. Des cars arrivent pleins d'adultes et d'enfants. On ne peut pas dire que le trafic des enfants a vraiment baissé. »** (Un gendarme enquêté à Abengourou).

Concernant les rares données quantitatives liées à l'ampleur actuelle de la traite d'enfants dans notre zone d'étude, on peut signaler que la gendarmerie d'Oumé a intercepté, en 2004, un car en partance pour Soubré, qui avait à son bord dix-sept (17) jeunes dont l'âge variait entre (11) onze et dix-huit (18) ans, et un autre, à Diégonéfla, transportant environ quatre vingt (80) passagers, dont la majorité était des enfants.

De tous les témoignages reçus et de ces quelques données quantitatives ayant trait à l'ampleur de la traite d'enfants, depuis la crise, on peut déduire que, même si cette traite semble avoir connu vraisemblablement une certaine baisse à cause de la guerre, la reprise serait amorcée depuis l'année dernière, et le phénomène risque de connaître un développement aigu, si des actions pertinentes ne sont pas mises en œuvre pour le freiner.

Signalons enfin au lecteur, que nous n'avons pas étudié l'évolution des conditions de travail des enfants dans les plantations de café-cacao, faute d'informations à ce sujet. Mais, au vu des données obtenues sur ces conditions, et présentées plus haut, nous pouvons faire l'hypothèse que celles-ci n'ont pas sensiblement évolué.

### 3.2 Les conséquences de la traite et des pires formes de travail sur les enfants

Les jeunes travaillant dans les plantations, sur la base de contrats formels ou tacites, sont séparés de leur cellule familiale, durant une période pouvant varier entre un et trois ans. Placés souvent chez un employeur qu'ils ne connaissent pas, ils sont, le plus souvent, privés d'affection et de contrôle social parental. Leur famille ne sait pas toujours aussi où ils travaillent et vivent, où ils ont été conduits, et dans quelle localité ou espace ils se sont rendus parfois tous seuls.

Des témoignages concordants de membres de l'ONG Providence à Soubré, ont insisté sur le fait que l'absence de contrôle social sur l'enfant donne le résultat suivant :

***« Les enfants immigrés qui arrivent dans le département de Soubré, sont en général livrés à eux-mêmes, après leurs activités agricoles, et ont leurs premières expériences sexuelles chez les prostituées dans les villages ou dans les villes. Ne bénéficiant pas de conseils, et ayant un faible niveau de culture, au plan de la santé reproductive et sexuelle, ils se font facilement contaminer par le VIH SIDA. C'est un problème grave lié au trafic des enfants, et dont les gens ne parlent pas assez. La lutte contre le trafic des enfants doit intégrer cette dimension du VIH SIDA. C'est ce que nous avons l'intention de faire dans notre caravane. »***

Si cette réalité est confirmée, on peut dire que la traite d'enfants favorise non seulement leur exploitation dans le cadre des pires formes de travail, mais les expose simultanément à de graves problèmes de santé.

Outre les conséquences sur le plan social et de la santé, la traite d'enfants, selon des informations reçues, a également des incidences d'ordre psychologique sur les jeunes. L'enfant contractuel, placé chez un exploitant agricole, du fait qu'il ait une obligation de rendement, est quasiment dans une position de dominé. Il est, à cet effet, soumis aux ordres et aux humeurs de son employeur qui peut disposer de lui pour toutes sortes de tâches ; ce qui ne peut que le fragiliser au plan psychologique.

Dépourvus souvent de pièces administratives, et craignant pour ce fait les forces de l'ordre, les enfants restent parfois cantonnés dans des

campements, où ils peuvent passer toute une année. Ils se retrouvent ainsi, au regard de la société, dans une situation de marginalité, susceptible de créer en eux un déséquilibre psychologique.

Selon l'ONG AICD, qui se préoccupe surtout, par rapport aux pires formes de travail des enfants dans les plantations, de la santé et de la sécurité au travail de ces jeunes, le travail des enfants dans les plantations de café-cacao peut être dangereux, par sa nature (risques de blessures profondes occasionnées par le maniement d'outils dangereux), ses conditions (rythme de travail intense et étalé sur une longue durée, non adapté à l'état de maturité physique, psychique et au manque d'expérience de l'enfant) et son environnement hostile en zone forestière.

La traite et les pires formes de travail dans les plantations, peuvent avoir des conséquences négatives sur les enfants, parce que ce phénomène les expose à des dysfonctionnements sociaux, à des troubles psychologiques et à des risques qui peuvent avoir des incidences graves, au plan de leur santé et de leur épanouissement individuel.

Quelles sont à présent, à partir du diagnostic de ce phénomène, les contraintes à la lutte contre celui-ci et les solutions que nous envisageons pour tenter de résoudre le problème ?

## 4. CONTRAINTES ET MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LA TRAITE ET LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES PLANTATIONS DE CAFE-CACAO

---

L'étude des facteurs explicatifs, des tendances actuelles et des conséquences de la traite et des pires formes de travail sur les enfants, nous conduit à dégager les contraintes principales qui pourraient entraver la lutte contre ce phénomène.

Nous proposerons également des mesures, réalisables à court et moyen terme, dans le cadre de cette lutte.

### 4.1 Les contraintes

- **La pauvreté endémique des zones rurales pourvoyeuses d'enfants**

L'extrême pauvreté des zones pourvoyeuses d'enfants (Burkina Faso, Mali, Nord **Togo**), constitue l'une des contraintes majeures de la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans nos trois départements. A ce sujet, le préfet d'Oumé s'est exclamé de la façon suivante :

*« Comment empêcher, que les populations d'un désert aillent vers un oasis ? »*

D'autres interlocuteurs ont abondé dans le même sens :

*« Pour les jeunes burkinabé en difficulté au pays, quels que soient les risques à courir, l'aventure ivoirienne mérite d'être tentée, parce qu'ils espèrent gagner de l'argent en Côte d'Ivoire, l'eldorado, pour aider leur famille restée au pays. Ils se disent que les risques que courent les candidats africains à l'aventure européenne, et que l'on présente à la télévision, sont encore plus dangereux que ceux que l'on prend en venant en Côte d'Ivoire. Les candidats à l'aventure ivoirienne se disent que vivre est un risque ; le risque est donc inhérent à la vie, surtout pour la survie. »* (Un responsable du consulat du Burkina Faso à Soubré).

*« Quelles que soient les campagnes et les mesures que la GTZ, le BIT, le Gouvernement prendront pour lutter contre le phénomène de la traite et d'exploitation des enfants dans les plantations, cela ne servira à rien. Vous perdez votre temps ; le seul véritable problème à résoudre, pour trouver une solution aux problèmes des enfants immigrés qui viennent travailler ici, c'est de les stabiliser chez eux, en cherchant à éradiquer la pauvreté dans leur pays. »*

(Un haut responsable de l'administration à Soubré).

*« Même un bouclier, constitué par les agents des forces de l'ordre, installés tout le long de la frontière entre le Ghana et la Côte d'Ivoire, ne pourrait pas freiner l'arrivée de jeunes migrants, qui viennent chercher à manger en Côte d'Ivoire. »* (Un responsable de la gendarmerie à Abengourou).

Ces discours traduisent bien le déterminisme économique de la traite et des migrations des enfants, que constitue la pauvreté des zones d'où ils proviennent.

Face à un tel déterminisme économique et à une tradition de migration de populations (adultes et enfants) des pays du Nord – notamment - vers la Côte d'Ivoire, on peut se demander, s'il sera possible de réduire de façon significative et durable la traite d'enfants en direction de ce pays.

- **La perméabilité des frontières**

La Côte d'Ivoire, comme de nombreux pays africains, ne possède pas, pour des raisons liées au sous-développement, de moyens lui permettant de contrôler et gérer rigoureusement la circulation des personnes qui entrent et sortent de son territoire.

Ceci signifie qu'il y a une réelle porosité des frontières, qui est une contrainte importante dans le cadre de la lutte contre la traite d'enfants.

- **Le coût élevé des charges d'exploitation agricole**

Le coût élevé des charges d'exploitation (coût de la main d'œuvre adulte et des intrants agricoles), est devenu une contrainte majeure pour les planteurs (surtout les propriétaires de grandes exploitations) dans le processus de production du café-cacao. Cette contrainte milite, comme nous l'avons déjà dit plus haut, et selon une logique liée à la rationalité économique, en faveur de l'utilisation d'une main d'œuvre infantile bon marché.

Le coût élevé des charges d'exploitation agricole, constitue, par

conséquent, un obstacle à la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations. Il n'est pas étonnant alors, qu'il existe une réaction très défavorable des planteurs au retrait des enfants des exploitations agricoles :

*« C'est grâce aux jeunes immigrés qui arrivent dans notre sous-préfecture, chaque année, que nous arrivons, nous les grands planteurs, à créer de nouvelles plantations. Si on nous enlève les jeunes des plantations, le cacao de Côte d'Ivoire va tomber, car on ne pourra plus produire le cacao. »* (Un grand planteur à Niablé).  
*« Nous les étrangers, on nous dit qu'il faut retirer nos enfants des plantations. On nous dit qu'il faut les mettre à l'école. Nous, on habite dans des campements situés parfois à plus de vingt (20) kilomètres du village. Si les enfants vont à l'école au village, qui va les nourrir là-bas, et les héberger, qui va s'occuper surtout des plantations ? »* (Un planteur burkinabé à Soubré).

Au regard des contraintes liées aux charges d'exploitation, dont se sont plaintes maintes fois les planteurs, on peut se poser la question de savoir, si ceux-ci ne vont pas occulter la réalité du travail des enfants dans leur plantation, face aux campagnes de lutte contre la traite et les pires formes de travail des jeunes. Ce d'autant plus que, parmi les facteurs de production, intrants agricoles et main d'œuvre, c'est seulement sur le second élément qu'ils peuvent avoir une marge de manœuvre au niveau de la fluctuation éventuelle des coûts.

- **Le fort besoin de main-d'œuvre agricole, depuis la crise, face aux contraintes liées au processus de production du café-cacao**

La raréfaction de la main d'œuvre, déjà notifiée, a contribué à rendre **particulièrement** aigu le besoin de manœuvres agricoles dans les trois départements visités. Cette situation est une contrainte, par rapport à la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants, étant donné qu'il semble, que l'objectif final des planteurs, est d'avoir de la main d'œuvre, qu'elle soit adulte ou infantile. Si ce besoin de main d'œuvre perdure, on peut penser qu'on pourra s'attendre à une certaine résistance ou réticence des planteurs, à retirer les enfants des plantations de café-cacao, de même qu'à participer à la lutte contre la traite de ces derniers.

- **La conception socioculturelle du travail des enfants**

La conception socioculturelle du travail des enfants paraît être un invariant **culturel**, qui détermine la perception positive que les

employeurs semblent avoir du travail des enfants dans les plantations, de même que l'acceptation, en général, par ces derniers de leurs conditions de travail et de vie dans ces exploitations agricoles.

Une telle conception, qui contribue à créer un terrain propice à la traite et aux pires formes de travail des enfants, peut se révéler une contrainte peu visible, mais tenace au regard de la lutte contre ce phénomène. Il n'est alors pas surprenant qu'un haut responsable de l'administration ait réagi dans la zone d'étude, en ces termes, par rapport aux campagnes de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants :

*« On peut se demander où s'arrête l'éducation des enfants dans les plantations, et où commencent les pires formes de travail pour ces jeunes ? »*

C'est cette conception socioculturelle du travail des enfants qui rend certainement compte de la faible conscience chez des responsables institutionnels par rapport à la menace qui plane sur l'exportation du café-cacao ivoirien et donc sur l'économie du pays.

- **L'absence de pièces administratives chez de nombreux jeunes migrants**

Le manque de pièces administratives chez la plupart des jeunes migrants, **accompagnés** ou non d'un adulte, qui se rendent en Côte d'Ivoire, est une contrainte au regard de la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants. C'est ainsi que des agents et responsables de la gendarmerie d'Abengourou ont avancé les propos qui suivent :

*« Le trafic peut-il cesser, lorsqu'on a affaire à des jeunes qui n'ont pas de pièces d'identité ? il est difficile dans ce cas qui est très fréquent, de connaître leur vrai âge. Certains à qui on donne l'âge de seize (16), dix-sept (17) ans, prétendent qu'ils en ont vingt-sept (27). »*

En dehors de cette question liée à la détermination de l'âge, les agents des forces de l'ordre, chargés du contrôle routier, ne peuvent contredire l'adulte accompagnateur d'un enfant, quand cet adulte leur déclare que le jeune qui voyage avec lui est son enfant, puisque ce dernier est démuné de pièces administratives.

Peut-on véritablement lutter contre la traite des enfants, quand on ne connaît même pas l'identité (âge, nature de la relation avec l'adulte

accompagnateur) de ce groupe cible, qu'on veut extraire de cette traite ?

- **L'invisibilité des acteurs de la filière de la traite des enfants**

L'invisibilité des acteurs de la filière de la traite des enfants demeure une contrainte majeure, au regard du démantèlement des différents réseaux, et donc à la lutte contre cette traite.

Concernant la filière burkinabé, un témoignage recueilli auprès d'un responsable du consulat burkinabé de Soubré, nous paraît ici, particulièrement significatif :

*« Les burkinabé trafiquants d'enfants se comportent comme la race des recruteurs d'ouvriers du temps du SIAMO. A cette époque coloniale, les burkinabé en firent leur affaire depuis des régions du Burkina Faso, jusqu'aux régions les plus reculées de l'Ouest ivoirien. Mais, si pour les conscrits de la colonisation et les recrutés de la SIAMO, il existe des statistiques, aujourd'hui, tout est dans l'informel. La pratique du trafic est admise, tolérée, voire encouragée. C'est un trafic juteux, mais interdit, dont les commanditaires et les auteurs se gardent bien de conserver la moindre trace. Quant aux victimes, parents au Burkina Faso et enfants, ils pensent que ce serait de l'ingratitude, que de livrer les bienfaiteurs, qui sont les trafiquants qui les ont fait rentrer dans la terre promise. D'ailleurs, nombre d'enfants ne finissent-ils pas par réussir, c'est-à-dire gagner de l'argent en Côte d'Ivoire ? Pour condamner le trafic et donc dénoncer les trafiquants, il faut d'abord que les parents et enfants admettent que c'est mal, que ce n'est pas bien, et qu'il y a des lois qui répriment cela. »*

Ce témoignage prouve, qu'autant les enfants, victimes de la traite, leurs parents, et les acteurs de la filière eux-mêmes, contribuent, par leurs comportements, à rendre invisible la traite des jeunes. A cela, il faut ajouter que, comme déjà évoqué plus haut, cette traite s'adapte, par le biais de différentes stratégies, à l'environnement changeant. Cette invisibilité de la traite d'enfants, s'adaptant à l'environnement, est donc dynamique, et peut être comparée à un art en perpétuel mouvement. Ce qui accentue encore plus cette contrainte.

- **Les interventions fréquentes de différents acteurs institutionnels lors de l'interpellation d'individus impliqués dans la traite des enfants**

Dans un contexte de villes moyennes (Abengourou, Oumé et

Soubré), où se côtoient étroitement valeurs traditionnelles et valeurs modernes, il existe de fortes relations d'interconnaissance entre les personnes. Aussi, les acteurs, interpellés par les institutions de **défense** sociale, dans le cadre de la traite des enfants, bénéficient-ils souvent d'interventions d'autorités modernes et traditionnelles qui débouchent sur leur mise en liberté. Il est facile alors, dans un tel environnement, pour des chefs de communautés étrangères, de plaider la cause de quelques-uns de leurs « *compatriotes égarés, qui ont fauté dans le cadre de la traite des enfants.* »

Ces interventions, au lieu de décourager les personnes qui s'adonnent à la traite d'enfants, contribuent au contraire, à la perpétuation de la traite et des pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao. C'est donc un obstacle à la lutte contre ce phénomène.

- **Le laxisme et la corruption de certains éléments des Forces de l'Ordre, lors du contrôle des migrants**

Le laxisme et la corruption de certains éléments des Forces de l'Ordre, lors du **contrôle** des migrants, reconnu même par des responsables institutionnels, est un obstacle à la lutte contre le phénomène de la traite d'enfants et de leur exploitation dans les plantations de café-cacao.

On voit mal en effet, comment, et même si les textes législatifs en la matière sont adoptés, on pourra réellement contrer ce phénomène, si, en plus de la porosité des frontières, il existe laxisme et corruption de certains éléments des forces de l'ordre, lors du contrôle, au niveau des barrages et corridors, des jeunes migrants et de leurs accompagnateurs adultes.

- **L'insuffisance des textes législatifs en matière de traite des enfants et d'exploitation des mineurs**

La traite et les pires formes de travail des enfants sont particulièrement aggravées, par le fait que les acteurs de la filière peuvent, avec **une** relative impunité, exercer leurs activités, étant donné que les textes législatifs actuels ne sont pas adaptés, au niveau national, à la lutte contre la traite des jeunes migrants. Aux plans de la prévention et de la répression de ce phénomène, l'insuffisance des textes peut être, par conséquent, considérée comme une contrainte majeure.

- **La faible coopération entre Etats, en matière de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants**

En dépit de conventions et accords signés entre la Côte d'Ivoire et le Mali, et de réunions organisées conjointement par ces deux pays, sur le phénomène de la traite et des pires formes de travail des enfants, la coopération, entre le premier Etat, le Burkina Faso et le Togo, de même qu'avec d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, reste, à **notre** connaissance, particulièrement faible dans le cadre de la lutte contre ce phénomène.

La faible coopération et l'insuffisance de dispositifs institutionnels entre pays de la sous-région, nous semblent donc être une contrainte à la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao en Côte d'Ivoire.

## 4.2 Les mesures de lutte contre le phénomène

Les propositions que nous ferons ici sont celles qui seront caractérisées – comme déjà indiqué plus haut - par leur faisabilité, à court et à moyen terme, et qui pourront, nous l'espérons, avoir un impact durable sur la traite et l'exploitation des enfants.

- **Faire un diagnostic participatif renouvelé de la nature et de l'ampleur du phénomène dans les principales zones forestières, productrices de café-cacao de la Côte d'Ivoire.**

Il s'agira ici, de chercher à connaître, sous sa forme structurelle et dynamique, les différents contours et dimensions du phénomène de la traite et des pires formes de travail des enfants dans les **plantations** de café-cacao, afin de mener des actions pertinentes de lutte contre ce phénomène.

Il nous semble, que ce sont des diagnostics participatifs renouvelés, et donc actualisés de la nature et de l'ampleur de la traite et de l'exploitation des enfants, qui devront résolument déterminer les campagnes de lutte contre cette traite et cette exploitation.

- **Identifier les acteurs clés pouvant jouer un rôle fondamental dans la lutte contre le phénomène, leur apporter un appui institutionnel, et renforcer leurs capacités, en matière de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants.**

Le diagnostic participatif nous a permis de constater qu'il existe, à

différents niveaux, des acteurs très impliqués dans la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants. Ces acteurs ou leaders, généralement des personnes très écoutées par les populations autochtones, allochtones et allogènes (planteurs, convoyeurs, pisteurs, transporteurs, passeurs, etc.), doivent prioritairement faire partie des comités de lutte contre le phénomène au plan local. Ceci veut dire, que plutôt que d'avoir un cadre institutionnel rigide, déterminant la composition des comités de lutte au plan local (comité départemental, sous-préfectoral et villageois), il serait peut être pertinent de l'élargir à d'autres acteurs, selon la réalité sociale du milieu. Ces acteurs devront prioritairement bénéficier, de la part de la GTZ, d'un appui institutionnel et du renforcement de leurs capacités, en matière de lutte contre le phénomène de la traite et des pires formes de travail des enfants.

- **Informier et sensibiliser les différents acteurs de base et institutionnels par rapport à la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants.**

Les données recueillies ont tendance à montrer, qu'en dehors d'un faible nombre de personnes, appartenant à différentes catégories sociales, la grande majorité des acteurs, ont, semble-t-il, une **conscience** peu élevée de l'importance et de la nécessité de lutter contre la traite et les pires formes de travail des enfants, en dépit des différentes campagnes et actions menées et médiatisées dans ce domaine en Côte d'Ivoire.

Il nous paraît, par conséquent, nécessaire de ne pas focaliser les actions de sensibilisation seulement sur les planteurs, mais aussi de les orienter vers les acteurs institutionnels (administration générale, police, gendarmerie, ANADER, etc.)

- **Adopter et vulgariser un dispositif législatif, criminalisant la traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations.**

Nous pensons que la criminalisation de la traite et des pires formes de travail des enfants pourrait, à travers ses objectifs de prévention et de répression, contribuer à réduire ce phénomène.

Même si des responsables et agents d'institutions de défense sociale restent sceptiques, au regard des effets d'une telle **criminalisation**, nous croyons que ceci serait susceptible d'avoir tout de même des

conséquences dissuasives, au niveau des acteurs de la filière de la traite des enfants, si la loi est effectivement appliquée sur le terrain<sup>30</sup>.

- **Mettre en place un observatoire national de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao**

Le rôle de cet observatoire, constitué par des spécialistes de différentes **disciplines** (juristes, sociologues, criminologues, agroéconomistes...), et des ONG etc., sera d'effectuer des diagnostics participatifs renouvelés du phénomène de la traite et des pires formes de travail des enfants dans les plantations, d'assurer le suivi-évaluation des actions de lutte contre le phénomène, et enfin de proposer des mesures visant à réajuster ces actions.

Un tel observatoire, présentera l'avantage d'être extérieur aux comités locaux de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao.

- **Adopter une politique visant à stabiliser le coût des charges d'exploitation liées aux intrants agricoles**

Le coût des intrants agricoles, étant pour les planteurs une contrainte qui les amène à avoir recours, de préférence, à une main d'œuvre infantile, il faudra chercher, par des mécanismes internes à la filière du café-cacao, à stabiliser le coût de ces intrants, faute de quoi, il sera difficile pour les paysans, de renoncer au recrutement de jeunes manœuvres agricoles.

Si les **responsables** de la filière, qui sont engagés, depuis la menace qui pèse sur l'exportation du cacao ivoirien, dans la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations, arrivent à agir sur le coût des intrants agricoles, ils feront certainement partie des acteurs les mieux placés pouvant mobiliser, de ce fait, les planteurs, dans la lutte contre ce phénomène.

- **Inciter et encourager la coopération entre les pays de la sous région, dans le cadre de la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants**

L'étude a démontré que la traite et les pires formes de travail des

---

<sup>30</sup> Il est vrai que l'expérience montre, en général, que dans nos pays africains, la loi est rarement appliquée ; elle n'est souvent qu'un tissu d'exceptions et de dérogations. Ceci s'explique, la plupart du temps, par le fait de la pauvreté et des relations d'interconnaissance.

enfants se situent à une échelle transnationale. Il nous semble donc, qu'il faut inciter et encourager la coopération entre pays de la sous région (pays pourvoyeurs et récepteurs d'enfants notamment), en matière de lutte contre la traite et l'exploitation des jeunes<sup>31</sup>.

Pour que cette coopération ait des effets durables sur le phénomène, il ne faut pas s'arrêter à la ratification de conventions et à l'adoption de cadres institutionnels formels.

Il est nécessaire, par rapport aux effets recherchés, que ces cadres soient fonctionnels, et qu'il y ait une étroite collaboration et coordination des actions entre les différents pays, par rapport à la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants.

---

<sup>31</sup> Au moment où nous finalisons notre rapport, nous sommes heureux d'apprendre qu'un protocole d'accord, vient d'être signé à Abidjan par neuf (9) pays de la sous-région, dans le cadre de la lutte contre la traite des enfants. Ces pays sont la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, le Liberia, le Niger, le Nigeria, le Mali et le Togo (voir annexes).

## CONCLUSION

---

La plupart des jeunes, victimes de traite et des pires formes de travail dans les plantations de café-cacao, sont des immigrés de sexe masculin, dont l'âge varie, apparemment, entre quatorze (14) et dix-huit (18) ans. Ils travaillent dans des exploitations agricoles aussi bien d'autochtones, d'allochtones que d'allogènes. Liés, le plus souvent, à ces exploitants, par des contrats formels ou tacites de travail, ils ont des obligations de rendement vis-à-vis de leurs employeurs avec lesquels ils n'ont, en général, aucun lien de parenté. A ce titre, les relations de ces acteurs sont fondées, essentiellement, sur des rapports employeurs-employés.

Les acteurs de la filière de la traite des enfants, comprennent aussi bien des nationaux que des étrangers. Ils sont impliqués à des degrés divers (rôle actif ou passif) dans cette traite, mais restent peu visibles sur le terrain, parce qu'ils couvrent leur activité illicite, par le biais de l'exercice d'autres métiers ou professions qu'ils affichent.

Les acteurs de la traite des enfants les plus actifs, avant la crise de 2002, étaient en grande majorité des immigrés. On retrouvait ces immigrés surtout dans les catégories suivantes d'acteurs de la filière : les convoyeurs de cars, recruteurs d'enfants dans les pays pourvoyeurs de manœuvres agricoles, pour satisfaire la demande de main d'œuvre juvénile, les locataires de véhicules de transport en commun qui poursuivent ce même objectif, les coxers, recruteurs de main d'œuvre infantile dans les pays limitrophes de la Côte d'Ivoire, et les pisteurs ou passeurs d'enfants par les frontières. La filière de la traite d'enfants a donc, au plan structurel, une dimension transnationale. Les principaux pays de provenance des enfants sont le Burkina Faso, le Mali et le Togo. Les itinéraires des enfants, objets de traite, suivent les axes routiers qui partent du Nord (Burkina Faso, Mali) vers les zones forestières de la Côte d'Ivoire. Les jeunes togolais passent quant à eux par le Ghana, pour se rendre dans le pays.

Au plan de l'ampleur du phénomène, il faut noter, qu'avant la crise de 2002, la traite d'enfants était, semble-t-il, particulièrement importante dans notre zone d'étude. Rien que pour le département de Soubré (nouvelle boucle du café-cacao), nous avons pu estimer à environ cinq mille (5 000), le nombre d'enfants qui entraient, par an, dans ce département, à cette période.

C'est une conjugaison de facteurs divers qui paraît expliquer la nature et l'ampleur du phénomène de la traite et des pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao.

Il s'agit, sur le plan historique, d'une tradition de flux migratoire saisonnier ou d'installation en Côte d'Ivoire, de la pauvreté des pays pourvoyeurs d'enfants, de la porosité des frontières du pays, de stratégies diverses déployées par les acteurs de la filière, du laxisme et de la corruption de certains éléments des forces de l'ordre.

A ces variables explicatives, il faut ajouter le coût élevé des intrants agricoles, qui amène naturellement les paysans à recruter une main d'œuvre infantile, pour minimiser les coûts de production. Le fort besoin de main d'œuvre, face aux contraintes de production du café-cacao et à une certaine raréfaction du nombre de manœuvres agricoles, depuis la crise socio-politique, incite les planteurs à recruter des jeunes immigrés, dépourvus pourtant d'expérience de travail en zone forestière, mais qui présentent l'avantage d'être taillables et corvéables à merci.

Il faut dire aussi, que le caractère très juteux du commerce des enfants, lié à un besoin de main d'œuvre bon marché, a favorisé le développement de la traite, principalement avant la crise.

La conception socioculturelle du travail chez tous les acteurs, paraît être également un élément qui a facilité et renforcé l'installation et le développement de la traite et des pires formes de travail des enfants. Il semble enfin, que l'insuffisance des textes législatifs, au plan national, et la faible coopération entre Etats de la sous région, par rapport à ce phénomène, ont sans doute contribué à la perpétuation de son existence et à sa consolidation.

Pour ce qui est des tendances actuelles de la traite des enfants, nous pouvons retenir pour l'essentiel, qu'on observe apparemment une baisse de cette dernière, depuis la crise de 2002, mais que des signes patents de reprise sont déjà perceptibles depuis 2004. On peut donc s'attendre à une reprise et un accroissement du phénomène, dès la normalisation du pays sur le plan socio-politique.

Concernant toujours les tendances de la traite des enfants, on constate que celle-ci est dynamique, au plan de sa morphologie, et s'adapte à l'environnement actuel du pays, notamment aux campagnes de lutte contre le phénomène.

L'étude nous a permis de dégager des contraintes majeures à la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants ; contraintes constituées par la pauvreté endémique des pays pourvoyeurs d'enfants, le coût élevé des intrants agricoles pour les paysans, l'invisibilité des acteurs de la filière de la traite des enfants, la conception socioculturelle du travail des jeunes, et l'insuffisance des textes législatifs en matière de traite et des pires formes de travail de ces derniers.

Pour escompter pouvoir agir sur certaines contraintes à la lutte contre ce phénomène, nous proposons des mesures réalisables à court et moyen terme. Il s'agit de : faire, à cause de son caractère dynamique, un diagnostic participatif renouvelé de la nature et de l'ampleur de la traite et de l'exploitation des enfants, dans les principales zones forestières productrices de café-cacao de Côte d'Ivoire ; identifier et impliquer les acteurs les plus pertinents dans les comités locaux de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants, leur apporter un appui institutionnel, et renforcer leurs capacités dans ce domaine ; informer et sensibiliser largement, et de manière régulière et suivie, les différents acteurs ayant des liens directs ou indirects avec le phénomène ; adopter une politique visant à stabiliser le coût des charges d'exploitation liées aux intrants agricoles ; adopter et vulgariser un dispositif législatif, au plan national, criminalisant la traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations ; inciter et encourager la coopération, entre les pays de la sous région, dans le cadre de la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants, et mettre en place enfin un observatoire national de lutte contre le phénomène dans les exploitations agricoles.

# ANNEXES

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### **ABO SOH Jules,**

Première réunion spécialisée sur le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre, organisée par le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant / Comité National de Lutte contre le Trafic et l'Exploitation des Enfants / OIPC / Interpol, Yamoussoukro, Fondation Houphouët Boigny, du 08 au 10 Janvier 2002.

### **ACCORD DE COOPERATION,**

entre la République de Côte d'Ivoire et la République du Mali, en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants.

### **AGBADOU NAKPON Joceline,**

Les enfants au travail dans les plantations de café-cacao en Côte d'Ivoire : Le cas du Sud-Ouest. Projet de thèse, UFR Criminologie, Université d'Abidjan Cocody, 2002-2003.

### **ANADER,**

Monographie du département d'Abengourou, Direction Régionale Est Abengourou. (Document non daté).

### **ANADER,**

Monographie du département d'Oumé, Direction Régionale Centre-Ouest, Daloa, zone d'Oumé, Mars 2003.

### **ANADER,**

Monographie du département de Soubré, Direction Régionale Centre-Ouest, Daloa, Janvier 2003.

### **BIT/IPEC,**

Combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre, Rapport de synthèse basé sur les études du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Ghana, du Mali, du Nigéria et du Togo, 2000.

### **BIT/IPEC,**

Problématique du trafic des enfants en Côte d'Ivoire, Rapport d'enquête, Avril 2000.

**BIT,**

Le travail des Enfants, l'intolérable en point de mire, Genève, 86ème session, 1998.

**GTZ,**

La Problématique du travail des enfants en Côte d'Ivoire, 18 Juillet 2001.

**FRATERNITE MATIN,**

n° 12165, Lundi 30 Mai 2005. Lutte contre le travail des enfants : les producteurs s'y engagent durablement. Economie et Environnement.

**FRATERNITE MATIN,**

n° 12194, Samedi 02, Dimanche 03 Juillet 2005. Le cacao Ivoirien, 3 ans de sursis, certification du cacao, 01 Juillet 2008 – La nouvelle échéance.

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE,**

Résultats définitifs par localité, Recensement Général de la Population et de l'Habitation, Région du bas Sassandra, Abidjan 1998.

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE,**

Volume IV, Analyses des résultats, Tome II, Migrations, Recensement Général de la Population et de l'Habitation, 1998, Abidjan, Juin 2001.

**KIPRE PIERRE,**

Histoire de la Côte d'Ivoire, Editions AMI, Jean Mabilite Editeur, Abidjan, Septembre 1992.

**KOUASSI KOFFI Justin,**

Evaluation des Actions de Lutte contre le Trafic des Enfants en Côte d'Ivoire, Mémoire de Maîtrise, UFR Criminologie, Université d'Abidjan Cocody, 2001-2002.

**KROWAH ELABO Jean Claude,**

L'Etat actuel et les Perspectives de la lutte contre le trafic des enfants en Côte d'Ivoire. Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (RCI). Réunion de Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, du 08 au 10 janvier 2002.

**MINISTERE DU COMMERCE EXTERIEUR,**

Direction des produits de base, Allégation sur la main d'œuvre infantine, Janvier 2002.

**SOLIDARITE PAALGA,**

le journal de la diaspora burkinabé de Côte d'Ivoire. Trafic d'enfants en Côte d'Ivoire, tous coupables ! n° 015 du 19 Juin au 04 Juillet 2001.

**UNICEF,**

Manuel d'application de la convention relative aux droits de l'enfant, Genève, Suisse, Juillet 1999.

**YOUL SANSAN François,**

Les pires formes de travail des enfants dans le secteur informel à Abidjan : le cas de la Commune de Port-Bouët, UFR Criminologie, Université d'Abidjan Cocody 2003-2004.

## POPULATION D'ENQUETE

Catégorie sociale	Nombre
Autorités modernes	10
Elus locaux	5
Autorités traditionnelles	73
Responsables et agents d'institutions de défense sociale	48
Responsables et agents de structures intervenant dans le cadre du développement rural	13
Responsables et membres du consulat du Burkina Faso	7
Responsables et membres de l' Amicale des maliens	6
Responsables et membres de coopératives agricoles	14
Responsables et membres de groupements des jeunes	62
Responsables et membres d'ONG	23
Chefs de communautés étrangères	21
Responsables et employés de sociétés de transport inter-Etats	7
Planteurs autochtones	64
Planteurs allochtones	17
Planteurs allogènes	216
Mineurs manœuvres agricoles autochtones	5
Mineurs manœuvres agricoles allochtones	9
Mineurs manœuvres agricoles allogènes	32
Pisteurs de la filière café-cacao	4
Passeurs de frontière	5
Personnes interpellées et/ou condamnées dans le cadre du trafic	9
<b>Total</b>	<b>650</b>

## LISTE DES LOCALITES VISITEES

Départements	Localités	Période
<b>Abengourou</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abengourou</li> <li>- Amélékia</li> <li>- Bettié</li> <li>- Niablé</li> <li>- Zaranou</li> </ul>	du 8 au 18 juin 2005
<b>Oumé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oumé</li> <li>- Diégonéfla</li> <li>- Doka</li> <li>- Tonla</li> </ul>	du 19 au 29 juin 2005
<b>Soubré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soubré</li> <li>- Lessiri</li> <li>- Méadji</li> <li>- Ouréyo</li> <li>- Oukrouyo</li> <li>- Sagboya</li> <li>- Petit Ouaga</li> </ul>	du 30 juin au 09 juillet 2005

**Traite des enfants** La sous-région ouest-africaine s'est désormais dotée d'un instrument juridique.

## Neuf pays d'accord pour sauver 200 000 enfants

Après 72 heures de travaux, neuf pays de l'Afrique de l'Ouest, à travers leurs experts, ont paraphé un protocole d'accord contre la traite des enfants. Ce sont la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, le Liberia, le Niger, le Nigeria, la Mali et le Togo. L'accord signé mercredi après-midi à l'hôtel Ivoire vise à mettre fin à tout recrutement, au transport, à l'hébergement et accueil d'enfants âgés de moins de 18 ans à l'intérieur ou à l'extérieur des pays signataires, aux fins d'exploitation. Selon un document technique produit par les experts, l'Afrique de l'Ouest compte 200 000 enfants dans le circuit du travail et de l'exploitation abusive, qui pourraient être sauvés grâce à ce traité.

" Une chose est de signer, une autre est de mettre en œuvre ", a souligné, réaliste, le ministre guinéen en charge des enfants quand Mme Jeanne Peuhmond, ministre de la Famille, de la Femme et de



Mme Peuhmond a signé le document au nom de la Côte d'Ivoire.

L'Enfant se félicitait de ce que la sous-région peut enfin asseoir la lutte contre le fléau de la traite des enfants "sur une plate-forme juri-

dique plus large et plus riche".

Les travaux, organisés en collaboration avec l'Unicef et l'Organisation internationale du travail (OIT) avaient commencé lundi à l'hôtel Ibis Plateau. Ils marquent la fin d'un long processus ponctué de signatures et de travaux pour la défense des droits des enfants entamée depuis après un rapport publié en 1997 par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance dénonçant "des formes intolérables du travail des enfants et leur exploitation dans la sous-région ouest-africaine.

Le Chef de l'Etat, patron de la cérémonie, y était représenté par l'ancien Garde des Sceaux, ministre de la Justice, M. Oulaï Siéné.

E. KODJO

### Coup d'oeil

**BRAQUAGE.** M. Yué Bi Séhi Séraphin, président du Conseil général de Yavoua, a été braqué vendredi soir à Angré. Descendu devant une boulangerie pour acheter du pain, il a été emmené par les bandits qui l'attendaient non loin de la Peugeot 207 du Conseil général à bord de laquelle il circulait. Ils n'ont toutefois pas loin avec lui. Profitant d'un ralentissement à l'approche de feux tricolores, il s'est éjecté de la voiture, la laissant aux mains de ses ravisseurs. Il s'en est sorti avec de sérieuses blessures.

**CONSULTATIONS.** Les populations de Songon vont bénéficier de consultations ophtalmologiques gratuites pendant une semaine à compter d'aujourd'hui. Ces consultations sont organisées par le Lions Club Abidjan Akwaba en collaboration avec les clubs Philia et harmonie. Elles se feront avec les moyens techniques et logistiques de l'Unité mobile ophtalmologique (UMO) acquise par le club Akwaba.

**VACCINATION.** Le ministère de la Santé et de la Population organise, du 18 au 27 août, une campagne nationale de vaccination contre la rougeole sur tout le territoire national.